



ACTUALITÉS SCIENTIFIQUES ET INDUSTRIELLES

631



CRIMINALISTIQUE
IDENTIFICATION ET POLICE SCIENTIFIQUE

Exposés publiés sous la direction du

D^r Charles SANNIÉ

Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris
Directeur du Service de l'Identité judiciaire
de la Préfecture de Police à Paris

II

ÉLÉMENTS
DE
POLICE SCIENTIFIQUE

Le signalement descriptif
(Portrait parlé)

Les marques particulières
et l'utilisation du signalement individuel

par **MM. C. SANNIÉ et D. GUÉRIN**



PARIS

HERMANN & C^{ie}, ÉDITEURS

6, Rue de la Sorbonne, 6

—
1938



ACTUALITÉS SCIENTIFIQUES ET INDUSTRIELLES

631

CRIMINALISTIQUE
IDENTIFICATION ET POLICE SCIENTIFIQUE

Exposés publiés sous la direction du

D^r Charles SANNIÉ

Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris
Directeur du Service de l'Identité judiciaire
de la Préfecture de Police à Paris

II

ÉLÉMENTS
DE
POLICE SCIENTIFIQUE

Le signalement descriptif
(Portrait parlé)

Les marques particulières
et l'utilisation du signalement individuel

par **MM. C. SANNIÉ et D. GUÉRIN**



PARIS

HERMANN & C^{ie}, ÉDITEURS

6, Rue de la Sorbonne, 6

—
1938

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous pays

COPYRIGHT 1938 BY LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE HERMANN ET C^{ie},
PARIS,



LA série des fascicules consacrés à la Police scientifique forme un ensemble que nous avons tenté de rendre aussi homogène que possible.

Bien que chacun de ces volumes corresponde à un sujet parfaitement déterminé, le lecteur devra souvent se reporter de l'un à l'autre.

C'est que l'esprit dans lesquels ils ont été rédigés est notablement différent de celui qui préside le plus souvent à la confection des ouvrages similaires. Faisant abstraction de toute bibliographie, sans discuter les diverses méthodes que l'on a proposées, nous nous sommes bornés à exposer, mais *avec tous les détails et d'une manière essentiellement pratique*, les résultats qu'une expérience de plusieurs dizaines d'années nous a permis de conserver.

C'est donc l'ensemble des méthodes en usage actuellement au Service de l'Identité Judiciaire de Paris qu'exposent ces fascicules. Presque toutes sont originales, et ont été créées ou perfectionnées dans ce Service. Nous nous sommes proposé, en les publiant, d'apprendre à tous ceux qui doivent connaître ou utiliser les méthodes de la Police scientifique, comment il faut s'en servir et quels résultats elles permettent d'obtenir.

Dr C. SANNIÉ.



ractères nettement tranchés, dont l'énumération, restreinte à de justes bornes, reste toujours susceptible de comparaison.

La principale condition c'est d'arriver à séparer ces caractères, dans une analyse méthodique de la physionomie, puis de les sérier, dans un ordre déterminé, de manière à les retrouver instantanément sur la personne visée.

Comme dans toutes les questions d'identité, la photographie était apparue dès ses débuts comme le moyen idéal de différencier les individus, et l'on avait pensé qu'il suffisait au policier d'avoir en poche la photographie du délinquant poursuivi pour le reconnaître à coup sûr.

Mais l'expérience a montré que la valeur signalétique d'un portrait, même lorsqu'il est pris dans les meilleures conditions de ressemblance, est presque toujours nulle, si l'observateur ne dispose d'aucune aptitude spéciale pour en interpréter l'image.

La reconnaissance d'un individu, à l'aide de sa seule photographie, ou l'identification au moyen de deux portraits photographiques n'est pas en effet une opération aussi simple qu'on pourrait le croire au premier abord et il arrive fréquemment qu'on ne reconnaît pas quelqu'un sur sa photographie, ou qu'on l'identifie avec un portrait qui n'est pas le sien.

Les ressemblances physionomiques de deux individus différents, comme les dissemblances entre deux photographies prises sur un même individu à des époques assez espacées ne peuvent être contrôlées par une impression d'ensemble plus ou moins instantanée, mais seulement par le rapprochement analytique des traits du visage.

La difficulté est plus grande encore lorsque le sujet à identifier est libre et circule inconnu dans une foule, où il faut le distinguer entre tous les autres. L'agent ne peut consulter à tout moment la photographie dissimulée dans sa poche, sans soulever la méfiance ou la curiosité de ceux qui l'environnent. C'est seulement à l'aide des caractères de sa physionomie, apprise par cœur auparavant, qu'il peut découvrir celui qu'il recherche.

Supposons, par exemple, qu'il a été enjoint à un policier de rechercher et d'arrêter un sujet déterminé à l'embarcadère d'un paquebot, ou à l'arrivée d'un train. La possession de la photographie le laissera certainement dans l'indécision, s'il n'est pas déjà familiarisé avec le moyen de s'en servir et pour peu que l'individu qu'il recherche ait quelque talent pour se grimer, notre agent aura de grandes chances de ne pas le découvrir. L'étude du signalement descriptif, au contraire, le mettra à l'abri de tout mécompte et lui permettra de découvrir avec certitude la personne qu'il recherche.

Comme toujours lorsque l'on aborde des problèmes d'identification, ce sont ici les particularités de structure et de conformation qu'il faut mettre en évidence.

Pour trouver ces particularités, pour les fixer dans son esprit, il est indispensable d'en avoir fait une étude systématique, d'en connaître la nomenclature, afin d'être à même d'établir immédiatement l'identité entre un individu qui passe rapidement et le souvenir de son image signalétique donnée par la photographie.

* * *

Alphonse BERTILLON, qui avait établi auparavant le principe fondamental de la photographie judiciaire (1), disait à ce sujet, en 1893 dans ses « Instructions signalétiques » :

« Le portrait photographique deviendrait un instrument de recherche et de reconnaissance bien autrement efficace si les agents étaient plus familiarisés avec la façon de s'en servir, de l'analyser de le décrire, de l'apprendre par cœur... Sans vocabulaire descriptif approprié, l'esprit ne peut recueillir une sensation visuelle précise. L'agent chargé d'une mission aussi difficile que de rechercher et d'arrêter un criminel à l'aide d'une photographie doit donc être à même de réciter et de décrire de mémoire la figure de celui qu'il poursuit, d'en faire en un mot une espèce de « Portrait parlé. »

Nous estimons que l'enseignement du « Portrait parlé » devrait être donné à tous ceux dont la fonction consiste soit à relever des signalements, soit à étudier le portrait photographique pour l'identification. C'est la seule manière de leur apprendre à regarder la figure humaine, à la décrire, à l'analyser, à la voir en un mot, car on ne voit bien les choses que si l'on connaît d'avance quels sont les points à regarder.

Les résultats obtenus à l'aide du « Portrait parlé » ne sont d'ailleurs plus à discuter et on l'enseigne aujourd'hui dans la plupart des Ecoles de Police du monde.

Son étude est à la portée de chacun, sans nécessiter des connaissances préliminaires. Elle est simple et rapide. Elle permet de relever ou d'appliquer le signalement n'importe où, même à l'insu du sujet.

Il est seulement regrettable de voir cette œuvre si parfaite à ses débuts figurer aujourd'hui dans certains ouvrages avec des erreurs ou des déformations qui en modifient les règles essentielles.

D'aucuns, par besoin de s'attribuer une part de mérite, en ont com-

(1) Alphonse BERTILLON, *La Photographie Judiciaire*. Gauthier-Villars, 1890.

pliqué l'interprétation par une abondance de détails inutiles. D'autres, par ignorance, ont taillé et rogné à leur fantaisie dans cette méthode où l'expérience a montré qu'il n'y a rien à ajouter, ni rien à retrancher.

Toutes ces retouches, faites inconsidérément au gré des circonstances et traduites ou recopiées sans aucun contrôle, altèrent non seulement le texte original, mais lui font bien souvent substituer une médiocre imitation.

L'étude du Portrait parlé a été prescrite à la Préfecture de Police de Paris par arrêté en date du 6 mars 1895. Son enseignement fait partie, depuis cette époque, des programmes de cours professés à l'Ecole de Police technique créée au Service de l'Identité Judiciaire par arrêtés des 18 février 1902, 20 août 1912, 7 février 1919, etc...

Les fonctionnaires spécialement désignés pour suivre ces cours sont : les Commissaires, les Secrétaires, les Inspecteurs de la Police parisienne et de la Sûreté nationale.

Des sessions supplémentaires sont réservées aux élèves-officiers de Gendarmerie, aux candidats surveillants chefs des Etablissements pénitentiaires, aux agents de Police municipale de certaines grandes villes, auxquels viennent se joindre des agents appartenant à divers services de surveillance, des fonctionnaires des Polices coloniales ou étrangères, etc...

En ce qui concerne la Préfecture de Police et la Sûreté nationale, le diplôme consacrant l'enseignement suivi est exigible pour les nouveaux promus, avant l'expiration du stage qui précède la titularisation dans leur emploi.

Le nombre des fonctionnaires ayant déjà bénéficié de cet enseignement au Service de l'Identité Judiciaire dépasse actuellement 7.000, auxquels il convient d'ajouter chaque année une moyenne de 200 à 250 nouveaux élèves.

Exposé de la méthode.

La méthode de Portrait parlé peut se résumer en deux mots : observer et décrire. Pour réaliser ces deux conditions, il faut en premier lieu savoir discerner tous les caractères distinctifs que l'on peut relever sur un visage ; en second lieu, être à même de les traduire dans un langage convenu à l'aide de termes simples et précis.

Le rédacteur du signalement ne doit donc pas être pris au dépourvu et il lui faut connaître à l'avance les caractères physiologiques à ob-

server, ainsi que les termes à utiliser pour en exprimer la valeur.

Il doit d'ailleurs se convaincre au début que plus son vocabulaire sera riche et fourni de termes, plus sa description sera courte et précise.

Supposons qu'il s'agisse de décrire le nez par exemple, dont il est presque toujours fait mention dans le signalement. Si nous voulons employer les termes du langage usuel, nous ne disposons que d'un minimum de mots, susceptibles seulement de désigner les cas extrêmes.

Ainsi on dira que le nez est petit ou qu'il est fort, qu'il est retroussé ou camard, aquilin ou en bec d'aigle, qu'il est tordu ou écrasé, etc... Mais on sera fort embarrassé pour désigner avec précision des caractères qui ne sont pas aussi nettement tranchés et qui se rencontrent pourtant dans les neuf dixièmes des cas.

On ne disposera pas davantage de termes pour apprécier le rapport entre sa hauteur et la dimension de sa saillie, pas plus qu'entre la forme de sa ligne dorsale et l'inclinaison de sa base.

Il faut donc nécessairement laisser de côté les expressions de la langue usuelle, que l'on a d'autant plus tendance à utiliser qu'elles font trop souvent négliger ce que notre œil n'est pas exercé à voir. Pour cela, on observera le nez en décomposant, c'est-à-dire en analysant chaque partie pouvant faire l'objet d'une remarque spéciale et on examinera successivement :

- 1° la *profondeur de la racine*, ou creux qui se trouve en haut du nez ;
- 2° la *forme du dos*, ou ligne qui, vue de profil, va de la racine au bout du nez ;
- 3° l'*inclinaison de la base* ou position de la ligne qui limite le bas de la narine ;
- 4° la *dimension en hauteur*, de la racine au point d'attache à la joue ;
- 5° la *dimension en saillie*, du point d'attache de la narine à la joue au bout du nez, et enfin
- 6° la *dimension en largeur* ou écartement des narines.

Chacun de ces six points de vue fait ainsi l'objet, dans le signalement, d'une rubrique ou question. Comme toutes les parties du visage sont décrites à l'aide de la même méthode, c'est l'ensemble de ces rubriques qui constitue, pour la description complète de la physionomie, le *formulaire de Portrait parlé* reproduit figure 1.

Les questions de ce formulaire sont de quatre ordres différents et se rapportent :

taille 1 ^{re}		long ^{er} larg ^{er} zyg ^{er}		médius g. coudéc g.		aor ^{er} pér ^{er} part ^{er}		nu ^{er} rqu ^{er} nu ^{er} rqu ^{er}		RACE (en cas d'excès)	
Tête		Arc ^{er} incl ^{er} Haut ^{er} Larg ^{er} part ^{er}		Racine (prot ^{er})		Gout ^{er} et l'ins ^{er}		Barbe Chévre		Téint	
Front		dos Haut ^{er} Larg ^{er} part ^{er}		base Saillie		(H ^{er} labiale		Kenton Bouche		Contour de face	
Nœz		Lèvres		Lèvres		prodim ^{er} Bordure Épaisseur part ^{er}		incl ^{er} Haut ^{er} part ^{er}		Contour de face	
bord. Orig ^{er}		Super ^{er}		Post ^{er}		part ^{er}		part ^{er}		État grasseux	
lob. cor ^{er}		adh ^{er}		mod ^{er}		part ^{er}		part ^{er}		Contour de face	
pli inf ^{er}		prof ^{er}		rem ^{er}		part ^{er}		part ^{er}		Contour de face	
emph ^{er}		sup ^{er}		forme		orbites		part ^{er}		Contour de face	
direct ^{er}		Horiz ^{er}		Intéroculaire		fr ^{er}		co ^{er}		Carrure fac ^{er}	
forme		Vert ^{er}		fr ^{er}		arc ^{er}		Céinture		Larg ^{er}	
dim ^{er}		mod ^{er} sup ^{er}		part ^{er}		div ^{er}		Attitude, allure, langage, etc.		Attitude, allure, langage, etc.	
part ^{er}		Saillie		expression		expression		expression		expression	
nuance		part ^{er}		part ^{er}		part ^{er}		part ^{er}		part ^{er}	

FIG. 1.

- 1^o aux *nuances*, quand il s'agit par exemple de décrire la couleur des yeux, des cheveux, etc... ;
- 2^o à la *forme des lignes*, quand il s'agit de décrire le dos du nez, ou l'aspect que prend le contour du lobe de l'oreille, etc... ;
- 3^o à des *inclinaisons*, lorsqu'il s'agit de préciser la position de la ligne de profil du front, du menton, etc... ;
- 4^o à des *dimensions*. Ces dernières servent à apprécier l'intervalle qui sépare deux points de la physionomie et à préciser, par exemple, la largeur du front, la hauteur du nez, la saillie des arcades sourcillières, etc...

A ces quatre catégories de questions, correspondent obligatoirement des échelles de termes, dont chacun des échelons est prévu, pour exprimer les différents cas qui peuvent se présenter et y répondre d'une manière précise.

Les mots qui servent à construire ces échelles de termes sont choisis parmi les plus simples et les plus expressifs, ainsi :

les *nuances* seront désignées par des termes connus : blond, châtain, noir, jaune, orangé, marron, auxquels on ajoute le ton, indiqué par les mots : clair, moyen ou foncé ;

la *forme des lignes* s'exprimera par : rectiligne, cave (pour concave), vexe (pour convexe), busqué, sinueux, courbe ;

les *inclinaisons* donneront lieu à l'emploi de mots tels que : vertical, horizontal, oblique, saillant, fuyant ;

enfin, les *dimensions* seront désignées par les termes : petit, moyen et grand.

En dehors des nuances dont on peut constituer une gamme de couleurs suffisantes, en ajoutant simplement le ton : clair, moyen ou foncé, tous les termes employés pour décrire les formes, les inclinaisons, ou les dimensions sont susceptibles d'être atténués ou accentués en les plaçant entre parenthèses ou en les soulignant selon le cas.

Sériation.

Voici pour plus de clarté, un exemple de l'application du procédé.

Nous venons de dire que les dimensions des différentes parties du visage sont uniformément désignées par les termes :

petit, moyen et grand.

Supposons, pour cette démonstration, que les mêmes termes doivent servir à indiquer la taille des personnes ; l'homme d'une stature de

1 m. 65 serait désigné par le qualificatif « moyen » (en France tout au moins), celui de 1 m. 55 serait dit « petit » et celui de 1 m. 75 serait qualifié de « grand ». Mais si nous avons à indiquer la taille d'un sujet de 1 m. 70, il serait dit tantôt « grand », tantôt « moyen » ; de même la taille de 1 m. 60 pourrait être qualifiée de moyenne ou de petite, de sorte que le terme « moyen » pourrait être confondu soit avec « petit », soit avec « grand », ce qui enlève toute valeur à une sériation ainsi composée. Pour rendre au terme « moyen » une signification, on est amené à multiplier le nombre des degrés en intercalant des termes intermédiaires ; ainsi, en prenant toujours la taille comme exemple, on aurait les valeurs suivantes, correspondant aux différents termes :

Très petite 1 m. 50	Petite 1 m. 55	Légèrement petite 1 m. 60	Moyenne 1 m. 65	Légèrement grande 1 m. 70	Grande 1 m. 75	Très grande 1 m. 80
---------------------------	-------------------	---------------------------------	--------------------	---------------------------------	-------------------	---------------------------

On pourrait, dans cette gradation, multiplier le nombre des échelons, mais la pratique a démontré que les sept termes indiqués ci-dessus permettent de désigner les dimensions du visage humain avec une précision suffisante.

Dans une description de ce genre, on reconnaît que la série des termes employés est suffisante lorsqu'on est assuré que la confusion reste seulement possible entre deux divisions consécutives, mais qu'il existe une différence certaine entre deux qualificatifs qui ne sont pas immédiatement voisins. C'est la condition nécessaire pour arriver à décrire chaque caractère avec un maximum de précision sans s'exposer à accroître un vocabulaire, dont la plupart des mots ne servirait qu'à différencier, ce qu'il serait impossible de distinguer en pratique.

Voici le procédé auquel on a recours pour représenter abrégativement la progression ci-dessus ; il consiste à remplacer le mot : « très » par un soulignement, et le mot « légèrement » par une parenthèse, ce qui donne :

petit, petit, (petit), moyen, (grand), grand, grand

ou encore plus abrégé pour l'inscription sur le formulaire :

p, p, (p), m, (g), g, g.

La parenthèse a pour effet de rapprocher de la moyenne les termes extrêmes et le soulignement les en éloigne ; ce procédé d'atténuation et d'accentuation des termes extrêmes s'applique à tous les cas ; par

exemple, la sériation relative à l'inclinaison de la base du nez : relevée, horizontale et abaissée devient :

rel, rel, (rel), h, (ab), ab, ab.

Nous devons ajouter que la taille, prise ci-dessus comme exemple, sera toujours mieux notée en centimètres que par la sériation de termes la plus complète ; mais elle offrait plus de commodité pour la démonstration que la hauteur du nez par exemple ou telle autre partie du visage.

Relevé du signalement descriptif.

Pour relever un signalement descriptif, ou autrement dit, faire un Portrait parlé, il faut examiner les différentes parties du visage dans l'ordre où elles figurent sur le formulaire et inscrire en face de chaque rubrique le qualificatif approprié.

Les caractères moyens se rencontrent en grand nombre et on retrouve dans la description du visage une application de cette loi naturelle dont le principe bien connu régit toutes les formes des êtres vivants et que l'illustre mathématicien belge QUETELET a exposé de la manière suivante :

« Tout ce qui vit, croît ou décroît, oscille entre un maximum et un minimum entre lesquels viennent se grouper toutes les formes intermédiaires d'autant plus nombreuses qu'elles avoisinent davantage la moyenne, d'autant plus rares qu'elles s'en éloignent. »

Or, les formes, les dimensions moyennes sont sans valeur au point de vue signalétique ; aussi, *est-il recommandé de ne pas répondre aux rubriques pour les caractères moyens* de sorte que, étant donnée leur fréquence, il n'y a lieu de répondre qu'à un petit nombre de questions ; le signalement complet comprend donc, au maximum, une quinzaine d'indications qui, toutes sont relatives à des caractères extrêmes. C'est, en un mot, la réunion de ces caractères tout à fait particuliers qui fait distinguer le sujet visé de tous les autres. Il est à remarquer que c'est précisément l'inverse du signalement banal auquel nous faisons allusion en commençant et dans lequel on ne trouve guère que l'indication des caractères moyens.

Ainsi que le nom l'indique, le signalement descriptif est une description faite à l'œil, aussi, faut-il admettre dans certains cas, une différence d'appréciation. C'est pourquoi nous avons dit précédemment qu'il n'y a pas faute quand on confond deux qualificatifs consécu-

tifs de la sériation à sept échelons ; mais un observateur exercé ne peut confondre des caractères désignés par des termes *non voisins*. Dans la comparaison des signalements, il y a identité lorsque les réponses aux rubriques sont semblables ou voisines, et non identité quand, pour une ou plusieurs rubriques, les termes sont distants de plus d'un échelon.

A titre de mémoire on retiendra que certaines rubriques du formulaire commencent par une lettre majuscule ; ce sont les rubriques auxquelles on doit répondre par les termes de l'échelle des dimensions :

petite, petite, (petite), moyenne, (grande), grande, grande.

Port de tête.

Les différentes parties du visage sont examinées, avons-nous dit, au point de vue de la forme des lignes, de l'inclinaison et de la ou des dimensions. La position de la tête n'a aucune influence sur les questions de forme et de dimensions, mais elle a une importance capitale en ce qui concerne l'inclinaison des lignes ; quand on relève le signalement sur un sujet vivant, il faut donc veiller à ce qu'il ait un *port de tête normal*.

Afin de faciliter l'usage des photographies signalétiques, le dispositif suivant a été mis en usage, dans le but d'obtenir pour ces portraits un port de tête uniforme : un petit cartilage, généralement triangulaire, qui se trouve en avant de la conque, se nomme *tragus* et la ligne droite qui va du haut de ce cartilage à l'angle externe de l'œil droit, quand on regarde un sujet de profil, a reçu le nom de *ligne oculo-tragienne*.

Des relevés effectués sur des milliers de sujets ayant une attitude normale ont permis de constater que cette ligne fait, avec l'horizontale, un angle approchant de 15°. Du fait de cette constatation, un trait oblique de 15° a été tracé sur le verre dépoli des appareils servant à la prise des portraits signalétiques et la ligne oculo-tragienne des sujets photographiés est amenée à coïncider avec ce trait de sorte que sur toutes ces photographies les sujets ont un port de tête normal.

Dans la pratique du relevé du signalement, on peut considérer que le sujet examiné a un port de tête normal lorsqu'il la maintient d'aplomb sur les épaules avec le regard fixé droit devant soi.

L'étude du signalement descriptif se divise en trois groupes intitulés :

- 1^o caractères chromatiques ;
- 2^o caractères morphologiques ;
- 3^o caractères d'ensemble et renseignements divers.

Les caractères chromatiques comprennent l'indication de la nuance de l'iris gauche, des cheveux, de la barbe, du teint, ainsi que les renseignements signalétiques qui s'y rattachent.

Le chapitre des caractères morphologiques (ou de forme) se subdivise en deux sections :

A, pour les caractères à examiner sur le sujet vu de profil, côté droit,

B, pour les caractères à voir de face.

Le profil de droite a été retenu pour l'étude du Portrait parlé afin de rester en concordance avec la règle adoptée pour la prise des photographies signalétiques faites depuis l'année 1888.

Certains caractères de la section A font exception à la règle et doivent être examinés de face ; de même pour quelques caractères de la section B ; on les distingue sur le formulaire parce que les rubriques y relatives figurent entre guillemets.

Le chapitre des caractères morphologiques comprend la description :

Section A, du front, du nez, des lèvres, de la bouche, du menton, de l'oreille droite, du contour général de la tête vue de profil ;

Section B, du contour général de la tête vue de face, des sourcils, des paupières, des globes oculaires, des orbites, de l'interoculaire (intervalle qui sépare l'angle interne de chaque œil) et des rides.

Le chapitre des caractères d'ensemble et des renseignements divers comprend l'indication de la corpulence, de l'attitude, de l'allure, du langage, de l'habillement et des présomptions sur l'état social de l'individu signalisé.

Pour faciliter l'étude des caractères morphologiques, il a été reproduit, dans cet ouvrage, la série complète des images en photogravure représentant les différents caractères à relever sur le visage avec l'inscription des abréviations qu'il y a lieu d'employer pour les désigner.



CHAPITRE II

PREMIER GROUPE

Caractères chromatiques et renseignements concomitants.

On a placé les caractères chromatiques en tête du signalement descriptif parce que ce sont ceux-là qui, les premiers, frappent l'observation. Le profane, qui ne se soucie guère de retenir les autres particularités essentielles de la physionomie, porte seulement son attention sur les parties pigmentées du visage. L'observateur expérimenté lui-même, les enregistre instinctivement dans sa mémoire au premier coup d'œil avant de compléter le signalement par une description plus étendue.

En dehors de la couleur des yeux, qui ne peut subir aucune retouche, certains de ces caractères sont facilement modifiables, par des procédés de teinture, ou de fard.

La coupe des cheveux, de la barbe, l'épilation des sourcils sont également de nature à apporter un changement momentané dans l'aspect général de la physionomie.

Malgré cela, ils présentent un intérêt souvent précieux ; par exemple, tel témoin entendu qui ne pourrait donner à l'enquêteur la forme du nez de l'individu qu'il a remarqué, lui indiquera, sans hésiter, s'il a les yeux clairs ou foncés, les cheveux blonds, roux ou noirs ; la barbe rasée ; le teint basané ou coloré, etc...

A. — Couleur de l'iris gauche.

EXAMEN DE L'IRIS. — La fente des paupières laisse apercevoir une partie de la sclérotique ou blanc de l'œil et un cercle coloré appelé *iris*, au centre duquel on voit un autre petit cercle noir qui est la *pupille*.

L'examen de la couleur de l'iris doit être fait dans les meilleures conditions d'éclairage : lumière naturelle et directe ; aussi, dans une pièce éclairée d'un seul côté, faut-il que l'œil à examiner soit tourné du côté de la fenêtre.

C'est l'inobservation de ces règles qui a accrédité cette croyance que les yeux changent de couleur plusieurs fois par jour ou suivant la disposition d'esprit des sujets au moment où on les examine ; des expériences faites sur des milliers de sujets, à plusieurs années d'intervalle, mais dans les mêmes conditions d'éclairage, permettent d'affirmer que la couleur des yeux *ne varie pas chez les adultes*. C'est également en raison des mauvaises conditions d'examen des yeux que les expressions *yeux gris* et *yeux noirs* sont si fréquemment employées ; en effet, aucun iris, examiné en pleine lumière, ne présente ni de teinte grise, ni de teinte noire.

L'œil gauche et l'œil droit d'une personne peuvent présenter des différences dans le dessin et même dans la nuance ; aussi faut-il porter son examen sur l'*œil gauche*. Celui-ci a été choisi parce qu'il est opposé à la main droite de l'observateur qui soulève la paupière pour examiner l'iris en entier quand il s'agit d'un sujet de bonne volonté.

COULEUR DE L'IRIS GAUCHE.

Tableau des différentes nuances que l'on peut y relever.

	Impigmentés	Pigmentés			
Auréole.	Dentelé ou concentrique ou rayonnant pâle	Dentelé ou concentrique ou rayonnant jaune clair, ou moyen ou foncé	Dentelé ou concentrique ou rayonnant orangé clair, ou moyen ou foncé	Concentrique ou rayonnant châtain clair, ou moyen ou foncé	Rayonnant. marron clair, ou moyen ou foncé
Périphérie.	Azur ou intermédiaire ou ardoisé, pâle	Azur ou intermédiaire ou ardoisé, pâle, jaune, verdâtre.	Azur ou intermédiaire ou ardoisé, jaune, orangé, verdâtre.	Intermédiaire ou ardoisé, jaune, orangé, châtain, verdâtre.	Ardoisé, jaune, orangé, châtain, marron, verdâtre.

DIVISION DES IRIS. — Examinés dans de bonnes conditions d'éclairage, les iris peuvent être rangés en deux catégories : les *impigmentés* et les *pigmentés*.

Les iris impigmentés présentent une teinte bleue uniforme ; ce bleu peut être clair *azur* ou foncé *ardoisé* ; mais le plus souvent, il présente un ton violacé-laiteux qui est qualifié d'*intermédiaire*, parce qu'il occupe le milieu entre l'*azur* et l'*ardoisé*. Ces iris sont, en outre, très fréquemment striés de filaments blancs plus ou moins abondants qui ont reçu le nom de *pâle*.

Dans les iris pigmentés, on remarque une coloration allant du *jaune* au *marron* qui est comme superposée au fond bleu et que nous appelons *pigment* ; ce pigment est généralement groupé autour de la pupille et présente les degrés d'intensité suivants :

Pigment *jaune*, qui se rapproche de la fleur de soufre, du jaune paille ou de l'écorce de citron.

Pigment *orangé*, qui ressemble à la terre d'ocre ou à l'écorce de l'orange.

Pigment *châtain*, semblable à la terre de Sienne, à l'écorce de la châtaigne sèche ou encore à l'enveloppe desséchée de la noisette.

Pigment *marron*, qui rappelle l'écorce du marron d'inde frais, lorsqu'elle est encore brillante.

Le pigment *orangé* se distingue du *jaune* par la présence de reflets rougeâtres ; le *châtain* est plus terni de noir que l'*orangé* ; enfin, le *marron* est plus velouté, plus brillant et plus abondant que le *châtain*.

On remarque que, d'une manière générale, le pigment augmente en quantité en même temps qu'il augmente en qualité, c'est-à-dire qu'un pigment *jaune* est habituellement peu abondant et que la surface couverte est d'autant plus considérable qu'on approche du *marron* ; ce dernier pigment seul couvre dans certains cas, la totalité de l'iris.

ZONES DE L'IRIS. — La partie du formulaire relative à la couleur de l'œil gauche présente les rubriques suivantes : *auréole*, *périphérie* et *particularités*.

L'*auréole* est la partie de l'iris qui touche à la pupille ; cette partie est habituellement le siège du pigment ; la *périphérie* est la zone extérieure de l'iris, celle qui confine au blanc de l'œil, on y voit généralement le fond non recouvert par le pigment (1).

(1) Dans certains yeux, le pigment se trouve à la périphérie, pendant que la zone avoisinant immédiatement la pupille en est presque complètement dépourvue. Nous avons constaté le fait à diverses reprises et BERTILLOX lui-même en avait consigné personnellement l'observation en marge de ses « Instructions signalétiques », en vue d'une nouvelle édition. Il est bon dans ce cas de noter

PARTIE DOMINANTE. — Deux iris ayant la même nuance de pigment et la même nuance de fond, peuvent paraître, à distance, très différents l'un de l'autre par suite de l'inégalité dans l'étendue des zones respectives ; l'un présentera un pigment abondant sur un fond restreint, tandis qu'on verra dans l'autre le même pigment en petite quantité sur un fond occupant une grande surface ; dans ce dernier cas, il y a lieu de souligner la périphérie tandis que dans le premier cas, on souligne l'auréole ; s'il y a égalité de surface des deux zones, on inscrit, avant l'indication de la périphérie, le signe arithmétique =.

Le soulignement de la partie dominante a pour but d'indiquer l'aspect de l'œil vu à distance ; ainsi, un iris pigmenté d'*orangé* sur un fond *ardoisé souligné* paraîtra, à distance, *impigmenté*, tandis que celui qui serait pigmenté d'*orangé souligné* sur un fond *ardoisé* aurait, à distance, l'aspect d'un œil pigmenté.

Dans les iris impigmentés, lorsqu'il n'existe pas de pâle et que la partie colorée de l'œil est uniformément constituée par de l'azur, de l'intermédiaire ou de l'ardoisé, on répond à la rubrique : Auréole par un trait et on note la nuance observée en regard de la rubrique : périphérie.

Les inscriptions à porter sur la ligne auréole sont : *pâle* (pour les iris impigmentés) et, pour les autres, *jaune*, *orangé*, *châtain* ou *marron*. On fait suivre ces termes (sauf pour le pâle) de l'indication du ton *clair*, *moyen* ou *foncé* et on les fait précéder des expressions *dentelé*, *concentrique* ou *rayonnant*, qui indiquent la manière dont le pigment et le pâle sont disposés autour de la pupille. Le terme *dentelé* est employé quand le pigment ou le pâle, en petite quantité, est disposé comme une dentelle à travers laquelle on aperçoit le fond ; il s'applique au pâle, au jaune et quelquefois à l'orangé ; le mot *concentrique* indique une zone circulaire pigmentée entourant la pupille, cette forme se voit dans le pâle, dans les pigments jaune, orangé et quelquefois châtain ; enfin la forme *rayonnante*, que peuvent présenter tous les pigments et aussi le pâle, existe lorsque la matière colorante prend, autour de la pupille, l'aspect d'un soleil ardent et envoie des rayons dans la périphérie.

Cette disposition des divers pigments autour de la pupille est en fait assez simple à expliquer, sachant déjà que toutes ces couleurs sont pour ainsi dire superposées et recouvrent une plus grande surface,

le pigment observé en regard de la rubrique périphérie, en ayant soin d'ajouter au-dessous la mention « *revu* » afin de bien préciser qu'on ne s'est pas trompé de ligne.

au fur et à mesure qu'elles deviennent plus foncées. On se rend compte qu'un pigment châtain n'est plus assez transparent pour laisser apercevoir un fond plus clair et conserver un aspect dentelé, il ne peut être que concentrique ou rayonnant. Le pigment marron, encore plus foncé, qui recouvre généralement toute la prunelle depuis la pupille jusqu'au blanc de l'œil ne peut même plus être concentrique par suite de son éclat plus brillant avec des rayons partant de la pupille vers la périphérie.

C'est pourquoi l'un ou l'autre des termes : dentelé, concentrique ou rayonnant peut s'appliquer au pâle, aux pigments jaune et orangé. Pour le pigment châtain, on ne peut que choisir entre le concentrique ou le rayonnant. Quant au marron, il reste invariablement rayonnant.

Les inscriptions à porter sur la ligne périphérie sont : l'*azur*, l'*intermédiaire*, l'*ardoisé*, le *pâle*, le *verdâtre* et quelquefois du pigment. On se reportera d'ailleurs au tableau qui précède pour le choix des teintes et leur concordance entre l'auréole et la périphérie.

PARTICULARITÉS DE L'IRIS. — Ici, comme pour toutes les autres particularités qui seront signalées au cours de l'étude du Portrait parlé, il s'agit seulement de désigner les anomalies nettement caractérisées et de nature à apporter un complément indiscutable à la description de la partie du visage observée. On verra, par la suite, que certaines de ces particularités, dont les termes ont été prévus, sont essentiellement signalétiques, lorsqu'on a la chance de les rencontrer. Mais on peut en observer d'autres que l'on n'a pas pu prévoir et pour lesquelles aucun qualificatif n'a été retenu. Elles devront être relevées néanmoins avec autant de soin et on les décrira avec précision en choisissant les termes les plus appropriés.

Voici les particularités de l'iris prévues dans le vocabulaire descriptif :

Les iris sur lesquels on observe des petites taches marrons ou rousses comme on en voit sur le dos de la truite, sont dits *truités*. Cette particularité donne en plus teinté l'aspect de grains de son parsemés en plus ou moins grande quantité sur la partie colorée de l'œil.

Une tranche de pigment *plus ou moins étendue et de nuance plus foncée* que le reste de l'œil, se désigne selon sa couleur par les termes : *secteur jaune, orangé, châtain ou marron*.

Lorsque l'œil droit diffère sensiblement du gauche on indique sa couleur aux particularités en la faisant précéder du terme : *yeux vairons*.

Les yeux d'*albinos*, toujours impigmentés, ont une pupille d'aspect rougeâtre.

La *zone concentrique grisâtre* est une petite bande circulaire ayant à peine un demi-millimètre de largeur qui entoure parfois la pupille et la sépare des filaments pâles ou du pigment.

Le *cercle sénile*, d'apparence nacrée, se voit entre la périphérie et le blanc de l'œil. A noter qu'il n'est pas signalétique chez les vieillards.

Noter également les *taies*, taches blanches et opaques qu'on remarque quelquefois sur l'iris.

La pupille a la propriété de se contracter à la lumière et de se dilater dans l'obscurité ; certaines pupilles exposées à la lumière ont un diamètre anormal et occupent la moitié de l'iris ; noter dans ce cas, *pupille dilatée*.

D'autres pupilles ne sont pas rondes et affectent vaguement la forme d'une poire : elles sont notées *pupilles piriformes* ; celles qui ne sont pas au centre de l'iris se désignent par le terme *pupilles excentriques*.

Distinguer l'expression *ne voit pas* de l'œil gauche ou droit de la mention *amputé* de l'œil gauche ou droit ; cette dernière indique que l'orbite est vide.

Noter enfin si le sujet porte un *œil de verre*.

B. — Cheveux.

NUANCE. — La nuance des cheveux est désignée à l'aide des termes de l'échelle suivante dans laquelle les échelons sont assez rapprochés pour qu'il soit possible de confondre, sans qu'il y ait faute, ceux qui sont immédiatement voisins.

Blond albinos, blond clair, blond moyen, blond foncé, châtain clair, châtain moyen, châtain foncé, châtain noir et noir pur. Ce dernier terme est employé pour désigner les cheveux noirs à reflets bleuâtres qu'on remarque chez la plupart des Espagnols ; sont dits châtain noir ceux qu'on appelle habituellement noirs tout court ou bruns.

A côté de la série ci-dessus, notons le *roux* auquel on ajoute le ton *clair, moyen ou foncé*.

On peut donc diviser ainsi les cheveux en trois séries initiales de couleurs différentes :

- 1° *les blonds*, allant du blond albinos au blond foncé ;
- 2° *les châains*, allant du châtain clair au noir pur ;
- 3° *les roux*, allant du roux clair au roux foncé.

Mais, dans la pratique, il est très rare de rencontrer des cheveux franchement blonds, roux ou châains. Le plus souvent, la couleur des cheveux est composée d'un mélange de blond et de roux ou de châtain et de roux. L'une ou l'autre de ces deux nuances étant en plus ou moins grande quantité. Pour la notation, il est recommandé de mettre en avant la nuance dominante, soit blond roux ou roux blond ; châtain roux ou roux châtain, que l'on fait suivre du ton clair, moyen ou foncé.

On dispose en outre de la ressource de mettre le second terme entre parenthèses pour indiquer que le mélange de cette nuance n'existe qu'en très petite quantité.

Le roux étant pour ainsi dire la couleur intermédiaire entre le blond et le châtain, son mélange avec ces deux couleurs est extrêmement fréquent. Par contre un mélange de blond et de châtain aboutit invariablement à une couleur que l'on ne peut désigner autrement que par châtain clair ou blond foncé.

Aux catégories qui précèdent, on ajoute en cas de besoin le qualificatif *grisonnant*, qui est souligné ou mis entre parenthèses pour indiquer la plus ou moins grande quantité de poils blancs et enfin, *cheveux blancs*, lorsqu'il n'est plus possible d'en distinguer la couleur initiale.

NATURE. — La nature ou degré d'ondulation des cheveux s'indique par les termes *droits*, *ondés*, *bouclés*, *frisés*, *crépus*, *laineux*. Le terme droit ne s'inscrit pas ; il correspond aux cheveux sans ondulation, c'est-à-dire à la majorité des cas ; les autres termes forment une progression ascendante, que l'on distingue de la manière suivante :

- *ondés*, lorsqu'ils décrivent de longues courbes ondulées ;
- *bouclés*, lorsqu'au delà d'une certaine longueur, ils se recourbent en formant des anneaux très souples, en général incomplets et assez larges ;
- *frisés*, lorsqu'ils forment dans toute leur longueur des anneaux plus petits et moins souples que les précédents (BROCA).

Les cheveux *crépus*, dont la race nègre offre le type le plus prononcé, sont en général assez courts ; ils diffèrent des cheveux *frisés* en ce qu'ils décrivent des anneaux plus petits, qui s'entortillent avec leurs voisins au point de former de petites touffes serrées les unes contre les autres.

Les cheveux *laineux* s'enroulent avec leurs voisins en anneaux serrés mais plus souples que ceux des cheveux *crépus* ; leur aspect rappelle à peu de chose près la toison du mouton.

INSERTION FRONTALE. — L'insertion des cheveux sur le front est habituellement *rectangulaire* ; dans l'insertion *circulaire*, les cheveux forment un demi-cercle et dans la forme opposée, *insertion en pointes*, le front, dégarni sur les côtés, dessine deux angles rentrants.

ABONDANCE. — Employer les termes *clairsemés* ou *abondants*. Indiquer le cas échéant, la *calvitie frontale*, la *calvitie tonsurale* et la *calvitie fronto-pariétale* (entre le front et les pariétaux).

La perte complète des cheveux, des sourcils et de la barbe s'indique : *alopécie totale*.

COUPE. — La coupe des cheveux, aussi bien chez les hommes que chez les femmes, fera dans certains cas l'objet d'une remarque utile en tenant compte toutefois que ce caractère peut facilement se modifier.

PARTICULARITÉS. — Noter à cette rubrique les *mèches de nuance différente*, les cheveux *teints* ou *décolorés*, les cas où le sujet porte une *perruque* avec l'indication de sa nuance, et enfin, les diverses affections du cuir chevelu comme la *teigne*, la *pelade*, etc...

C. — Barbe.

NUANCE. — Employer les mêmes termes que pour les cheveux ; spécifier la nuance de la moustache, des favoris, etc. et dans les cas où toute la barbe n'a pas la même teinte. Quand, sur une fiche signalétique, une seule nuance est indiquée pour la barbe, elle s'applique spécialement à la moustache.

NATURE. — Se servir des termes : *raides*, *souples*, *ondés*, *frisés*, *bouclés* ; de même que pour les cheveux, le terme droit ne se note pas.

ABONDANCE. — L'abondance de la barbe est indiquée par les termes : *clairsemée* ou *abondante* ; quant à l'emplacement naturel, le moyen le plus pratique consiste à désigner les *parties glabres*, c'est-à-dire celles où par exception la barbe ne pousse pas (joues glabres, menton glabre, face glabre).

COUPE. — Même observation que pour les cheveux. L'expression « *rasée* » s'appliquera aux individus qui ont l'habitude de se raser complètement la face.

PARTICULARITÉS. — Noter le *mélange* de diverses nuances et la *barbe teinte*.

D. — Race.

Il n'y a lieu de l'indiquer qu'en cas d'exotisme et au moyen des termes *Nègre, Mulâtre, Chinois, Arabe, Gitane, etc...* Sauf dans les centres où domine l'élément de couleur, la *race* devient dès lors le principal élément du signalement descriptif.

E. — Teint.

La peau de tous les humains, même de ceux de la race blanche, est colorée par un pigment jaune brunâtre ; c'est ce qui constitue la *pigmentation* ; on entend par *sanguinolence* la quantité plus ou moins grande de sang qui apparaît à travers la peau.

On répond à ces deux rubriques par les termes de l'échelle de dimension : *petit* ou *grand*. Inutile de préciser que cette indication n'a plus sa raison d'être si la race a fait l'objet d'une notation.

Le teint appelé ordinairement basané sera décrit..	{	pigmentation	g
		sanguinolence.....	p
Et le teint fleuri ou sanguin	{	pigmentation	p
		sanguinolence.....	g

PARTICULARITÉS. — Inscrire à cette rubrique le teint *hâlé*, par le vent ou le soleil, *bilieux, jaune, chlorotique*. Noter également les *rouseurs*, ou taches de son, les *éruptions*, l'*acné* et les *taches pigmentaires*, taches de forme irrégulière et de coloration un peu plus foncée que le reste de la peau. Compléter au besoin ces dernières indications en désignant la partie de la face où elles se trouvent localisées.

ABRÉVIATIONS DES TERMES EMPLOYÉS POUR LA DESCRIPTION DES CARACTÈRES CHROMATIQUES QUI N'ONT PU ÊTRE REPRODUITS EN PHOTOGRAPHURE.

Azur.....	az	Marron.....	mar	Roux	rx
Intermédiaire.....	i	Verdâtre.....	v	Grisonnant.....	grs
Ardoisé.....	ard	Dentelé.....	d	Clair	cl
Jaune.....	j	Concentrique	c	Moyen	m
Orangé.....	or	Rayonnant.....	r	Foncé	f
Châtain	ch	Blond.....	bl		

CHAPITRE III

DEUXIÈME GROUPE

Caractères morphologiques ⁽¹⁾.

SECTION A

SPÉCIALEMENT AU POINT DE VUE DU PROFIL DROIT

1° Le front (Pl. IV).

Le front est examiné au point de vue :

- 1° de sa forme qui résulte du degré de saillie des *arcades* sourcilières et de l'*inclinaison* de sa ligne de profil ;
- 2° de ses dimensions en *hauteur* et en *largeur* ;
- 3° de ses *particularités*.

ARCADES. — On appelle arcades sourcilières la bande osseuse qui fait partie de l'os frontal et sur laquelle sont plantés les sourcils ; cette bande osseuse fait sur la ligne de profil, au bas du front, une bosse dont la proéminence est indiquée à l'aide des termes de l'*échelle de dimensions*.

INCLINAISON. — La ligne frontale, vue de profil, présente, par rapport à un plan horizontal, que l'on supposerait passer par les arcades sourcilières, une inclinaison qui varie entre une position très oblique (*front fuyant*) et une position *verticale* ; entre ces deux extrêmes, on remarque la position moyenne qui est qualifiée d'*intermédiaire*.

(1) Les abréviations des termes employés pour la description des caractères morphologiques ont été reproduites en blanc sur le fond noir de toutes les photogravures auxquelles il est indispensable de se reporter pour observer chacune des formes étudiées dans ce groupe.

L'application du procédé d'atténuation et d'accentuation des caractères extrêmes donne l'échelle suivante :

très fuyant, fuyant, légèrement fuyant, intermédiaire, légèrement (ou presque) vertical, vertical et proéminent (au lieu de « très vertical » qui serait impropre).

Lorsque la proéminence se combine avec un arrondissement en saillie des bosses frontales, le front est dit *bombé*.

Il est à remarquer que les fronts fuyants sont souvent accompagnés d'arcades très proéminentes tandis que la bosse constituant les arcades est presque toujours petite dès que la ligne de profil du front s'approche de la verticale.

L'inclinaison du front doit être appréciée lorsque les sujets ont un port de tête normal. Rappelons en passant que cette même condition est réalisée sur les photographies signalétiques au moyen de la ligne oculo-tragienne.

HAUTEUR. — La hauteur du front est la distance, prise verticalement, entre la ligne d'insertion naturelle des cheveux et un plan horizontal qui passerait par les arcades sourcilières. Cette dimension, comme toutes celles que nous aurons à envisager, doit être proportionnelle aux autres parties du visage. Une hauteur de front moyenne équivaut au tiers de la hauteur du profil appréciée de la ligne d'insertion des cheveux à la pointe du menton. La hauteur du front est désignée au moyen des termes de *l'échelle de dimensions*.

« **LARGEUR** ». — La largeur du front est appréciée transversalement d'une tempe à l'autre, proportionnellement à la largeur de la face (Ce caractère devant être observé de face, la rubrique y relative figure sur le formulaire entre guillemets, comme toutes celles dont l'emplacement a dû être transposé de la face au profil, ou inversement).

Une largeur de front moyenne correspond approximativement à la largeur du reste du visage.

On indique la largeur du front par les termes de *l'échelle de dimensions*.

PARTICULARITÉS. — Lorsque les sinus frontaux sont très développés, ils forment une boursofflure osseuse sur la ligne médiane un peu au-dessus des arcades sourcilières et leur proéminence vue de profil annihile celle des arcades ; on note cette particularité en bifant sur le formulaire la rubrique « Arcades » et en la remplaçant par les expressions : *sinus légèrement grands, grands ou très grands*, suivant la grosseur de la boursofflure.

Noter également aux particularités la *proéminence des bosses frontales*, et le *profil courbe*. Dans ce dernier cas, la ligne du front décrit une courbe régulière assez prononcée du point d'insertion naturelle des cheveux à la ligne des arcades. Ne pas confondre ce dernier caractère avec le front bombé, lequel est forcément vertical ou proéminent.

2° Le nez (Pl. V et VI).

Le nez est l'organe qui, chez l'homme, concourt le plus à donner au visage de chacun son caractère particulier.

Il est examiné au point de vue :

- 1° de sa forme qui dépend de la profondeur de la *racine*, de la forme de la *ligne dorsale* et de l'inclinaison de la *base* ;
- 2° de ses dimensions en *hauteur*, *saillie* et *largeur* ;
- 3° de ses *particularités*.

RACINE. — La racine du nez est le creux plus ou moins accentué qui existe entre les yeux, en haut du nez ; vue de profil, cette concavité présente une dépression plus ou moins profonde entre le front et le nez ; la profondeur de cette dépression est désignée par les termes de *l'échelle de dimensions*.

Dos. — Le dos du nez est envisagé de profil depuis le point le plus creux de la racine jusqu'au bout du nez. Toutes les lignes dorsales envisagées se rattachent à l'une des formes-types suivantes :

Cave, rectiligne { *vexe* ou
 busqué.

Dans la forme *cave*, la partie supérieure descend en ligne à peu près droite et la partie inférieure se porte en avant, de sorte que l'ensemble est une ligne concave.

Dans la forme *rectiligne*, le dos du nez est droit de la racine au bout.

Dans la forme *convexe*, la ligne correspond à une courbe convexe à peu près régulière.

Le dos *busqué* est une variété du dos *vexe* ; mais alors que le dos *vexe* forme une courbe régulière, le dos *busqué* se compose de deux lignes droites ou légèrement courbes qui se coupent au tiers supérieur du dos du nez en formant un angle obtus ou légèrement curviligne.

On remarque parfois des lignes dorsales qui présentent des sinuosités plus ou moins accentuées, tout en rentrant dans l'une des catégories désignées par les termes : *cave*, *rectiligne*, *vexe* ou *busqué* ; on désigne

ces formes par l'adjonction aux termes ci-dessus du qualificatif *sinueux*. On dira, par conséquent, *cave-sinueux*, si l'ensemble du dos du nez présente un creux, *rectiligne-sinueux*, si la direction générale est rectiligne, et *vexe-sinueux* ou *busqué-sinueux* si le dos fait un coude.

Remarquer que ce terme *sinueux* ne peut être employé seul et qu'en outre il est susceptible d'atténuation ou d'accentuation.

(s) s s

BASE. — L'inclinaison de la base du nez est indiquée non pas par la ligne qui va de la lèvre supérieure au bout du nez, en suivant le cartilage médian, mais par la ligne qui part du point d'attache de la narine droite à la joue pour arriver au bout du nez en suivant le bord libre de la narine.

Cette inclinaison peut être *relevée*, *horizontale* ou *abaissée*.

Lorsque le dos du nez est *cave*, la base est généralement *relevée*, tandis que la base *abaissée* accompagne presque toujours un dos *vexe* ou *busqué*; mais on rencontre également des nez *cave* à base *abaissée* ou des nez *vexe* à base *relevée* qui, en raison de leur caractère exceptionnel, sont très signalétiques.

HAUTEUR. — La hauteur du nez ne s'apprécie pas en suivant la ligne dorsale depuis la racine jusqu'au bout, comme on serait tenté de le croire, mais entre le point le plus creux de la racine et l'horizontale qui passe au-dessous du point d'attache de la narine à la joue; de cette façon, on évite les illusions d'appréciation occasionnées par les nez à base *relevée* qui paraissent plus petits et les nez à base *abaissée* qui paraissent plus longs.

Un nez de hauteur moyenne est un peu inférieur au tiers du visage et par conséquent, plus petit, à proportions égales, qu'un front de hauteur moyenne.

SAILLIE. — La saillie est la distance prise horizontalement entre le point d'attache de la narine à la joue et le bout du nez.

« LARGEUR ». — La largeur est la plus grande distance comprise entre les deux ailes du nez vers leur point d'attache à la joue et non la largeur du dos. Elle s'observe de face.

On se sert, pour répondre à ces trois rubriques, des termes de l'échelle de dimensions.

APPROXIMATION. — En raison de l'importance du nez, dans le signallement descriptif, nous croyons devoir préciser, par une applica-

tion à la forme et aux dimensions de cet organe, les explications relatives aux limites d'approximation.

L'échelle complète des termes qui servent à désigner la forme du dos du nez se présente ainsi :

$$\begin{array}{l} \text{cave} \text{ cave, (cave), rectiligne } \left\{ \begin{array}{l} (\text{vexe}), \text{ vexe, } \underline{\text{vexe}} \\ (\text{busqué}), \text{ busqué, } \underline{\text{busqué}} \end{array} \right. \end{array}$$

Chaque terme de cette progression peut être confondu suivant les cas, soit avec celui qui le précède, soit avec celui qui le suit ; il n'y a erreur que si la confusion se fait entre deux termes non voisins. Remarquer que (*vexe*) et (*busqué*) sont également voisins de *rectiligne* ; de même, *vexe* et *busqué* peuvent être l'un et l'autre, confondus soit avec *vexe* soit avec *busqué*.

Ainsi (*cave*) peut être confondu avec *rectiligne*, mais non avec (*vexe*) ou (*busqué*) ; de même, il y aurait faute à confondre *cave* avec (*cave*).

Il en est de même pour les dos sinueux ; on peut assimiler un (*cave*)-sinueux à un *rectiligne-sinueux*, mais non à un (*vexe*)-sinueux. En outre, chaque terme de la série (*sinueux*) peut être confondu avec le terme correspondant des *non-sinueux*, mais il ne pourrait en être de même des *sinueux* ou *sinueux*.

Pour l'inclinaison de la base, l'échelle complète est :

relevée *relevée, (relevée), horizontale, (abaissée), abaissée, abaissée*

Dans cette échelle, on ne peut confondre *relevée* avec (*relevée*) ni ce dernier avec (*abaissée*).

De même pour les dimensions : ce qui a été dit (*petit*) pourrait être qualifié de *moyen*, mais non de (*grand*).

PARTICULARITÉS. — Les particularités du nez ont trait plus spécialement : à la racine, au dos, au bout, au cartilage qui sépare les narines et aux narines elles-mêmes.

Les anomalies de dimension de la racine, vue de face, se notent : *racine très étroite* ou *très large* ; parfois aussi la concavité de la racine, vue de profil, présente, abstraction faite de la profondeur déjà notée, une *hauteur très petite* ou *très grande*.

Dans certains cas assez rares, et par suite d'une déformation de l'os nasal, la partie supérieure du dos du nez vue de profil est manifestement *cave* tandis que la moitié inférieure décrit une convexité ; pour éviter qu'un observateur qualifie un tel nez de *cave* pendant qu'un autre l'appellerait *vexe*, on emploie l'expression : *ligne dorsale en S*.

Le nez, vu de face, présente assez souvent, au niveau du tiers supérieur du dos, un aplatissement ovale qu'on appelle *méplat du dos du nez*.

Noter également aux particularités les cas où le dos du nez vu de face, est *très mince* ou *très large*, *écrasé* à la suite d'un accident ou *incurvé à gauche* ou *à droite* ; dans ce dernier cas, le bout du nez se trouve sur la ligne médiane tandis que le dos décrit une courbe à gauche ou à droite de cette ligne.

Le *bout* du nez est parfois *effilé* ou *gros* ; tantôt les deux cartilages nasaux, en arrivant à la pointe, font nettement saillie sous la peau, laissant entre eux une sorte de gouttière : c'est le *bout bilobé*. Un aplatissement de forme triangulaire qu'on remarque parfois au bout du nez se note *méplat du bout du nez*. Noter également aux particularités le *bout dévié à gauche* ou *à droite* et le *bout couperosé*.

Si le nez présente la particularité visée plus haut : *dos incurvé*, le bout ne s'éloigne guère de la ligne médiane tandis que si l'on note *bout dévié*, l'arête du dos reste droite et le bout s'écarte nettement de cette ligne ; néanmoins, dans les cas insuffisamment tranchés, il peut y avoir confusion entre le *dos incurvé à droite* et le *bout dévié à gauche* et inversement.

Le cartilage qui sépare les narines l'une de l'autre dépasse quelquefois notablement le bord inférieur des ailes du nez, d'où la particularité : *cloison découverte*. La forme contraire, *cloison non apparente*, est plus rare, ainsi que les cas de *cloison absente* ou *déviée à gauche* ou *à droite*.

Mentionner les *narines empâtées* dont l'inverse se désigne par : *narines fines* ou *mobiles* ; les *narines dilatées* ; les *narines pincées* lorsqu'elles sont très rapprochées de la cloison. *Narine gauche* ou *droite aplatie*, quand l'une des ailes du nez est presque collée au cartilage médian, *gauche* ou *droite surélevée* lorsque le bord inférieur des ailes du nez n'est pas sur le même plan horizontal, et enfin les *narines récurrentes* dans lesquelles le bourrelet intérieur qui existe sur le bord inférieur des narines est très accentué et se continue sur tout le pourtour de manière à former un circuit fermé.

3^e Lèvres (Pl. VII).

Les lèvres sont examinées au point de vue de :

1^o La *hauteur naso-labiale* ou hauteur de la lèvre supérieure appréciée de la base du cartilage médian du nez à la ligne buccale ; cette hauteur est désignée au moyen des termes de l'échelle de dimensions.

2° *La proéminence* de chacune des deux lèvres par rapport à l'autre. Normalement, la lèvre supérieure examinée de profil avance légèrement sur l'inférieure ; si cet avancement est exagéré, on note lèvre *supérieure* (prm) prm prm. La lèvre inférieure peut être également *proéminente* par rapport à la supérieure. On utilise alors le même procédé de notation en tenant compte que ce dernier cas étant beaucoup plus rare, il est par conséquent plus signalétique.

3° *La bordure* ou largeur de la bande lisse et rose que les lèvres présentent à l'extérieur ; cette largeur est indiquée par les mots : *petite* (lèvres peu bordées) et *grande* (lèvres largement bordées).

4° *L'épaisseur* désigne la partie charnue des lèvres et s'exprime par les mots : *petite* (lèvres minces) et *grande* (lèvres épaisses).

Les lèvres minces sont généralement peu bordées, tandis que les lèvres épaisses offrent presque toujours une large bordure ; mais cette règle souffre des exceptions : on rencontre parfois des lèvres d'épaisseur moyenne très largement bordées et inversement, des lèvres très épaisses sans bande rose apparente ; il faut donc noter séparément la bordure et l'épaisseur des lèvres ; parfois même, il y a lieu de spécifier si c'est la lèvre supérieure ou l'inférieure qui se fait remarquer par sa bordure ou par son épaisseur.

PARTICULARITÉS. — *Défaut d'adhérence* : Lorsque les lèvres ne sont pas adhérentes à la denture, la *supérieure* est dite *retroussée* et l'*inférieure* *pendante*. Eviter de confondre ces formes avec la proéminence dont il est parlé plus haut et qui est causée par la poussée en avant des incisives supérieures ou inférieures.

La lèvre supérieure, vue de face, présente sous le cartilage médian du nez, une dépression verticale plus ou moins accentuée ; quand ce creux est très profond, on note aux particularités : *sillon médian accentué*. Les cicatrices de *gerçures* seront notées, à condition d'avoir un caractère permanent ; spécifier sur quelle lèvre se trouvent ces cicatrices. Enfin, la *cicatrice d'opération du bec-de-lièvre* devra faire l'objet d'une mention le cas échéant.

4° La bouche (1) (Pl. VII et VIII).

La *dimension* de la bouche s'évalue d'un coin (ou commissure) à l'autre ; elle est indiquée à l'aide d'es termes de l'*échelle de dimensions*.

(1) Les figures représentant les caractères morphologiques qui suivent, à l'exception de celles destinées à l'étude de l'oreille droite, ne correspondent plus

La bouche moyenne, qu'on n'omettait jamais de faire figurer sur les signalements anciens, est proscrite de notre formulaire au même titre d'ailleurs que les autres caractères moyens.

PARTICULARITÉS. — Si, habituellement, les lèvres sont fortement serrées l'une contre l'autre, la bouche est *pincée* ; si, au contraire, elle est constamment entr'ouverte, on note *bouche bée*.

La ligne formée par la rencontre des deux lèvres est presque toujours droite ; parfois cependant, elle forme une courbe à concavité supérieure, c'est la bouche à *coins relevés* ; si la courbe est à concavité inférieure, c'est la bouche à *coins abaissés*. On sait que le contentement, le rire amènent le relèvement des coins de la bouche, et que le caractère opposé est produit par la tristesse ou le dégoût ; ces particularités ne doivent donc être notées que si elles sont permanentes et bien accentuées. On remarque parfois l'affaissement d'un seul angle de la bouche, noter dans ce cas : *coin gauche ou droit de la bouche abaissé*.

Tout en présentant un tracé rectiligne, la bouche peut être *oblique à gauche* ou *à droite* ; pour cela, observer la ligne de la bouche en allant de haut en bas ; elle est oblique à gauche si la ligne prolongée se dirige du côté de l'épaule gauche du sujet considéré et oblique à droite si elle se dirige en sens inverse.

Les expressions synthétiques : *bouche en cœur* et *bouche lippue* sont quelquefois à employer ; la bouche en cœur est caractérisée par une lèvre supérieure légèrement retroussée et à sillon médian accentué, l'ouverture buccale étant petite et à coins relevés ; dans la bouche lippue, les lèvres sont épaisses, largement bordées et l'inférieure est pendante.

Les *dents* sont plus ou moins apparentes chez les sujets dont la bouche est naturellement entr'ouverte ; on note alors suivant les cas : *incisives supérieures* ou *inférieures découvertes*, *larges*, *chevauchantes*, *saillantes*, *écartées*, *perte de telle ou telle incisive supérieure* (ou *inférieure*), *fausses dents*, *dents aurifiées*, etc...

qu'aux termes extrêmes dans chacune des échelles employées pour les décrire. C'est au lecteur qu'il appartiendra le cas échéant de les atténuer ou de les accentuer par la pensée et de placer au milieu les caractères moyen ou intermédiaire pour reconstituer les séries à 7 échelons.

5° Le menton (Pl. VIII).

On examine le menton aux points de vue suivants :

1° L'*inclinaison* de la ligne de profil qui est indiquée par le terme *fuyant* si cette ligne est oblique d'avant en arrière en allant de haut en bas et par le terme *saillant* dans le cas contraire, l'un et l'autre de ces deux termes restant susceptibles d'atténuation ou d'accentuation.

2° La *hauteur* est comptée verticalement de la ligne de la bouche à la pointe du menton ; on emploie l'*échelle de dimensions*.

PARTICULARITÉS. — La *largeur* du menton est à noter dans les cas où elle est trop petite ou trop grande ; on inscrit alors aux particularités les termes : *menton pointu* ou *menton carré*.

Les expressions *menton plat* et *menton à houppe* s'appliquent au modelé du menton ; la première quand la surface en est absolument unie, et la seconde lorsqu'il affecte une forme mamelonnée. L'expression *à houppe* peut être placée entre parenthèses (ou soulignée selon le cas. De face, on remarque la *fossette* médiane qu'on voit surtout sur les mentons à houppe, cette fossette est circulaire ; si elle s'allonge de haut en bas, c'est la *fossette allongée*. Si, par l'exagération de cette fossette, le menton est partagé en deux lobes on note : *menton bilobé*. Le sillon *sus-mentonnier* est une ligne horizontale, ou légèrement courbe, qui existe parfois entre la lèvre inférieure et le menton proprement dit ; si ce sillon est accentué par suite de la présence d'une forte houppe, l'indication de ce dernier caractère suffit.

Nota. — Eviter de confondre le menton saillant et le menton à houppe ; la ligne de profil du menton saillant est droite et oblique d'arrière en avant, tandis que celle du menton à houppe est courbe et à direction générale verticale.

6° Contour général de la tête vue de profil (Pl. IX).

La description détaillée des lignes de profil du front, du nez, des lèvres et du menton, doit être complétée par un examen d'ensemble qui permettra de préciser, soit la position respective des lignes du front et du nez (*profil fronto-nasal*), soit le degré d'avancement ou de

recul des mâchoires (*profil naso-buccal*) ; dans certains cas, il y aura lieu de noter synthétiquement l'ensemble du profil, de la ligne d'insertion des cheveux à la pointe du menton. Enfin, cet examen sera complété par l'indication des *hauteurs anormales du crâne*, des *malformations et particularités craniennes*.

PROFIL FRONTO-NASAL. — Cette ligne, qui s'étend du haut du front au bout du nez, présente une infinité de formes parmi lesquelles nous distinguons :

1° Le *profil grec*, caractérisé par la combinaison d'un profil nasal rectiligne avec un front dont la ligne d'inclinaison prolonge celle du dos du nez ; la racine du nez est, dans ce cas, à peine marquée. Ce profil, assez rare, est qualifié de *continu*.

2° Le *profil brisé*, dans lequel on voit également un profil nasal rectiligne et une racine du nez de très petite profondeur ; il présente avec le précédent cette différence que les lignes frontale et nasale, au lieu d'être dans le prolongement l'une de l'autre, forment une ligne brisée.

3° Le *profil parallèle*, où les lignes de profil du front et du nez prolongées sont parallèles, ce qui implique la présence d'une racine d'assez grande profondeur.

4° Le *profil anguleux*. Il est réalisé par la coïncidence d'un front vertical se raccordant par une racine profonde à un nez à dos rectiligne avançant fortement.

Ajoutons à ces quatre formes types les deux suivantes qui résultent de la juxtaposition de lignes courbes. Le *profil arqué*, où le front à profil courbe et le nez à dos vexe évoquent l'idée des arches d'un pont et le *profil ondulé*, où les deux courbes sont en sens opposé : front à profil courbe et nez à dos cave.

PROFIL NASO-BUCCAL. — Les anthropologistes ont donné le nom de *prognathisme* ; « pro » (en avant) et « gnathos » (mâchoire) à la prééminence du bas de la face qu'on remarque surtout chez les individus de race noire ; cette expression s'applique également à la conformation osseuse du profil de nombreux sujets de race blanche chez qui la partie antérieure des mâchoires est fortement projetée en avant d'une verticale idéale qui passerait en avant de l'œil vu de profil. Suivant qu'il se rapporte à l'une ou à l'autre mâchoire, le *prognathisme* sera dit *supérieur* ou *inférieur* ; s'il s'agit à la fois des deux mâchoires, on notera *prognathisme total*.

Il faut distinguer du prognathisme la *proéminence des os de la base du nez* et la *proéminence dentaire*.

L'inverse du prognathisme est l'*orthognathisme*, de « orthos » (droit) et de « gnathos » (mâchoire). Chez les orthognathes, la partie antérieure des mâchoires coïncide avec la verticale idéale qui passerait en avant de l'œil vu de profil ; il y a lieu de préciser : *orthognathisme supérieur* ou *orthognathisme total*. Dans les cas outrés où les mâchoires sont en arrière de la verticale, on emploie l'expression : *face rentrée en dedans*.

Dans la grande majorité des cas, les incisives supérieures avancent sur les inférieures ; chez certains sujets au contraire, les incisives inférieures masquent entièrement les supérieures, par suite d'une conformation spéciale qui correspond au prognathisme inférieur ; cette particularité est encore plus signalétique quand elle se combine avec un orthognathisme supérieur ; il est évident que dans ce cas, il est superflu de noter la proéminence de la lèvre inférieure.

Le menton saillant se distingue du prognathisme inférieur en ce que le premier terme s'applique à une direction oblique antérieure du profil tandis que le second vise l'avancement général de toute la mâchoire inférieure.

Synthétiquement, il y a parfois lieu de noter :

- 1^o le *profil semi-lunaire* qui résulte de la combinaison d'un front à profil courbe et fuyant avec un nez à dos vexe, un menton fuyant et légèrement arrondi, de sorte que le profil entier a l'aspect d'une demi-lune ;
- 2^o le *profil en pignon*, caractérisé par un profil fronto-nasal continu ou presque, suivi d'une base de nez relevée avec un menton fuyant.

HAUTEUR CRANIENNE. — La hauteur cranienne se compte du trou auditif au sommet et s'indique, dans les cas extrêmes, par les termes : *crâne bas* et *crâne haut*.

PARTICULARITÉS ET MALFORMATIONS CRANIENNES. — L'*occiput* (partie postérieure de la tête) est à noter quand il est *plat* ou *bombé* ; dans le cas d'occiput plat, la ligne du cou monte verticalement jusqu'au sommet de la tête tandis que l'occiput bombé présente une forte proéminence au-dessus de la partie arrière du cou.

Les principales anomalies craniennes sont :

La *tête en bonnet à poils* (acrocéphalie), résultant de l'association d'un crâne très haut avec un occiput plat.

La *tête en carène* (scaphocéphalie). Vu de face, le crâne est allongé et se termine en pointe comme la quille d'un navire renversé.

La *tête en besace* (cymbocéphalie), résultant d'une malformation artificielle autrefois appliquée dans le Midi de la France sur la tête des nouveau-nés, est presque complètement disparue ; ces crânes, vus de profil, présentaient un front très fuyant et un occiput très proéminent.

Les *brachycéphales*, de « brachus » (court) et « képhalé » (tête) ont un crâne arrondi dont le diamètre transversal est de très peu inférieur au diamètre antéro-postérieur ; les races jaunes, et certains sujets de race blanche sont brachycéphales.

Les *dolichocéphales*, de « dolikhos » (long) et « képhalé » (tête) ont un crâne allongé dont le diamètre transversal est inférieur d'au moins un quart au diamètre antéro-postérieur.

Noter aux malformations craniennes les cas de *brachycéphalie* et de *dolichocéphalie extrêmes*.

7° Oreille droite.

Description de l'oreille.

La partie du visage la plus importante au point de vue de l'identification par le signalement descriptif est incontestablement l'oreille en raison des reliefs et des dépressions dont elle est formée.

Nous ne croyons pas qu'il soit possible de rencontrer chez des individus différents deux oreilles absolument semblables dans toutes leurs parties ; d'autre part, la *forme* des divers reliefs et dépressions de l'oreille reste immuable depuis le plus jeune âge jusqu'à la mort.

L'oreille est cependant la partie du visage qui attire le moins nos regards, probablement en raison de son immobilité qui la rend étrangère à tous les jeux de physionomie. On va voir par la suite à quels points de vue multiples elle doit être examinée.

Des différences assez sensibles existent assez souvent entre l'oreille droite et l'oreille gauche ; *c'est la droite qui doit faire l'objet de la description*.

Nous allons examiner successivement les diverses saillies et dépressions de l'oreille.

L'ourlet ABCDE (de l'oreille type reproduite fig. 2) entoure l'oreille dans sa partie supérieure et se nomme *bordure* ou *hélix* ; la bordure

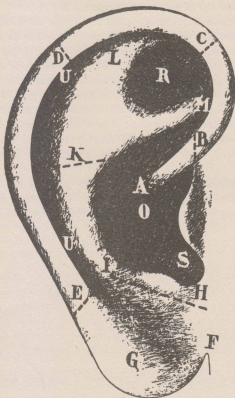


FIG. 2. — Oreille droite.

- | | |
|---|--------------------------|
| A. B. Bordure originelle. | H. B. Tragus. |
| B. C. Bordure antérieure. | H. I. Antitragus. |
| C. D. Bordure supérieur. | I. K. Pli inférieur. |
| D. E. Bordure postérieure. | K. L. Pli supérieur. |
| G..... Lobe. | K. M. Pli médian. |
| F..... Point d'attache du lobe à la joue. | O. Conque. |
| F. H. Zone d'adhérence du lobe à la joue. | U. U. Fosse naviculaire. |
| | R. Fosse digitale. |
| | S. Canal intertragien. |

se décompose en *bordure originelle AB*, *bordure antérieure BC*, *bordure supérieure CD* et *bordure postérieure DE*.

La partie molle G qui forme le bas de l'oreille est le *lobe*.

Le petit cartilage triangulaire HB, placé en avant du conduit auditif, a reçu le nom de *tragus* et l'autre cartilage HI, qui se trouve en face, de l'autre côté du conduit auditif, est dénommé *antitragus*. Le *tragus* ne fait pas l'objet d'une description complète.

La branche montante I K L M, constitue le repli de l'anthélix ; elle se divise en *pli inférieur IK*, *pli supérieur KL*, et *pli médian KM*.

L'ordre qui vient d'être observé pour l'énumération des différents reliefs de l'oreille est également employé pour la description ; on remarquera que, parti du point A, on revient en M, presque au point de départ.

Les dépressions sont au nombre de trois : le creux central ou *conque*, la *fossette naviculaire*, entre la bordure postérieure et les plis, et enfin la *fossette digitale*, entre le pli supérieur et le pli médian.

Bordure (Pl. X).

Nous avons vu que la bordure peut se diviser en quatre parties :

La *bordure originelle* est examinée au point de vue de sa longueur dans la conque ; les termes de l'*échelle de dimensions* servent à désigner cette longueur ; le terme supplémentaire *nulle* se place en avant de cette échelle et s'emploie dans les cas d'absence de l'originelle, c'est-à-dire quand la bordure commence seulement après la sortie de la conque.

Une bordure originelle moyenne arrive à peu près vers le milieu de la conque.

La *bordure antérieure* ne présente aucune variété de forme ni de dimensions et ne fait, par conséquent, l'objet d'aucune description.

Dans la *bordure supérieure*, on envisage la largeur de l'ourlet ; cette largeur est indiquée à l'aide des termes de l'*échelle de dimensions* qu'on fait précéder du terme figuratif « *plate* », en cas d'absence complète d'ourlet.

La *bordure postérieure* s'examine également au point de vue de la largeur de l'ourlet. Elle est désignée par les mêmes qualificatifs que la bordure supérieure.

PARTICULARITÉS DE LA BORDURE. — Au point D de l'oreille-type, entre la bordure supérieure et la bordure postérieure on remarque parfois une protubérance cartilagineuse plus ou moins ac-

centuée ; cette particularité qui a fait l'objet des observations du célèbre naturaliste anglais DARWIN lui emprunte son nom. Ses diverses variétés sont : l'*élargissement darwinien*, augmentation de la largeur de la bordure sur une longueur d'environ un centimètre ; la *saillie darwinienne*, sorte d'élargissement terminé en pointe comme une dent de scie à large base, tandis que le précédent est à sommet arrondi ; le *tubercule darwinien* beaucoup plus rare, mais plus accentué que les deux autres protubérances, est une petite boule d'aspect nacré en raison de l'amincissement de la peau qui la recouvre ; le tubercule se trouve au milieu de la largeur de l'ourlet tandis que l'élargissement et la saillie constituent le côté libre de la bordure.

Les oreilles largement ourlées présentent souvent une *bordure froissée* ; dans ce cas, la surface de l'ourlet est irrégulière. Certaines bordures diminuent brusquement de largeur, le plus souvent après une saillie ou un élargissement, pour reprendre ensuite une dimension normale ; on note alors *bordure échancrée*.

Noter également, le cas échéant, les *bordures amputées, déchiquetées, gelées*, etc... (spécifier la partie atteinte).

Parfois, la bordure postérieure se fusionne avec le pli inférieur ; cette fusion qui s'opère vers le milieu de la hauteur de l'oreille, au détriment de la partie inférieure de la fossette naviculaire, s'inscrit : *bordure postérieure fondue*.

Enfin, on note *bordure postérieure adhérente* lorsque l'ourlet, de largeur grande, se rabat sur les plis inférieur et supérieur et semble accolé au cartilage, de sorte qu'il serait impossible de glisser sous cet ourlet la pointe d'un crayon.

Ordinairement, les portions antérieure, supérieure et postérieure de la bordure forment en se succédant, l'une à l'autre, un contour arrondi ; quelquefois cependant, le bord interne de l'ourlet décrit un angle tantôt aigu, tantôt droit, tantôt obtus.

Lorsque un angle aigu est formé au milieu de la bordure supérieure seule, on note : *contour supérieur aigu*.

Si l'angle (aigu, droit ou obtus) est formé à la jonction de la partie supérieure et de la partie antérieure, inscrire : *Contour supéro-antérieur aigu* ou *équerre* (pour droit) ou *obtus* ; si la particularité se présente dans le sens opposé et intéresse les bordures supérieure et postérieure, on note : *Contour supéro-postérieur aigu*, ou *équerre* (pour droit) ou *obtus*.

On dit qu'une oreille est à *contour supérieur bi-coudé* quand la bordure supérieure, courbée à angle droit du côté de la joue, se rejoint une deuxième fois à angle droit avec la bordure postérieure ; si, au lieu de

deux angles droits, on remarque en arrière un angle obtus et en avant un angle aigu, on note : *contour supérieur obtus aigu*.

Le Lobe (Pl. XI).

Le *lobe* qui constitue le pourtour inférieur de l'oreille, doit être examiné au point de vue du contour E. F, de l'adhérence à la joue F. H, et du modelé de sa surface G.

CONTOUR. — Le bord libre du lobe s'attache à la joue, soit en descendant : contour *descendant*, soit en formant avec la joue un angle droit : contour *équerre*, ou en remontant du côté de la joue jusqu'à hauteur du milieu du lobe : contour *intermédiaire* ; enfin, assez rarement, ce bord libre remonte, avant de s'attacher à la joue, jusqu'à la partie inférieure du tragus : c'est le contour *golfe*.

Certains contours qui tiennent le milieu entre la forme équerre et la forme intermédiaire sont notés *équerre-intermédiaire* ; d'autres, qui participent du contour équerre et du contour descendant, s'inscrivent *équerre-descendant*. Parfois aussi, le bord libre du lobe, après s'être dirigé vers la joue comme pour former un contour équerre, remonte un peu, puis redescend brusquement ; ce cas est désigné par l'accouplement des trois qualificatifs *équerre-intermédiaire-descendant*.

ADHÉRENCE. — La partie du lobe F. H. qui tient à la joue varie en hauteur suivant la forme du contour ; elle est, par exemple, plus grande dans le contour descendant que dans le contour intermédiaire.

Lorsque, dans cette partie, la peau du lobe se réunit à celle de la joue sans présenter la moindre dépression, l'adhérence est dite *fondue* ; si, au contraire, dans la même partie F. H, la peau présente un sillon qui sépare nettement la surface du lobe de celle de la joue, l'adhérence est dite *séparée*. Le mot séparé ne signifie pas que le lobe est détaché de la joue, comme dans le contour golfe, mais que la surface du lobe est séparée de la surface de la joue par une ligne de démarcation.

Quand l'adhérence n'est ni franchement fondue, ni nettement séparée, elle est qualifiée d'*intermédiaire*.

Il est admis que lorsque le contour est golfe, l'adhérence est forcément séparée car, dans ce cas, la partie F. H est si petite qu'elle est négligeable ; mais les lobes à contour descendant, équerre ou intermédiaire, peuvent présenter les trois formes d'adhérence : fondue, intermédiaire et séparée.

Ainsi la rubrique « adhérence » vise la partie du lobe qui adhère à la joue et non la partie du lobe qui se trouve contiguë à la joue, de sorte

qu'il est possible à un lobe à contour intermédiaire d'être qualifié de fondu.

MODELÉ. — Le modelé de la surface antéro-externe du lobe peut être : *traversé* par le prolongement de la fossette naviculaire qui est continuée par un creux allant jusqu'à la joue ; *uni*, lorsque la surface en est absolument plate, sans creux ni reliefs ; *éminent*, quand le lobe présente une forme mamelonnée. Si la surface n'est ni traversée, ni unie, ni éminente, elle doit être qualifiée d'*intermédiaire*. Doivent également être notés à *modelé intermédiaire*, certains lobes qui, traversés jusque vers le milieu, présentent ensuite près de la joue un aspect uni ou même éminent.

PARTICULARITÉS. — La hauteur, appréciée verticalement du bas de l'antitragus jusqu'au bas du lobe, est qualifiée à l'aide des termes *très petit* ou *très grand*. Un lobe de hauteur moyenne représente environ le quart de la hauteur totale de l'oreille.

Le lobe est quelquefois *percé* pour le port des boucles d'oreilles ; cette particularité n'est à noter que pour les hommes ; pour les femmes, le *lobe non percé* constituerait, au contraire, une anomalie à signaler. Le port prolongé de boucles d'oreilles trop lourdes produit parfois chez les femmes une section verticale complète du lobe, ce qui s'indique par *lobe fendu* (une, deux ou trois fois).

Toute dimension anormale dans la largeur du lobe doit être indiquée par les termes : *lobe étroit* ou *large*.

L'inclinaison générale du lobe est à noter lorsque, considérée en allant de haut en bas, elle est *oblique interne* ou *oblique externe* ; lorsqu'il est tordu de manière à faire face en avant, on note : *torsion antérieure du lobe*. (Pour cela, observer le sujet de face.)

Le lobe présente quelquefois une dépression circulaire que l'on nomme fossette ; la fossette allongée se terminant en pointe se nomme virgule ; on note, selon le cas, *lobe à fossette* ou *lobe à virgule*.

Certains lobes à modelé traversé présentent, au milieu du sillon, une petite éminence entourée d'une dépression, qu'on indique : *lobe à flot*.

Noter enfin la *ride oblique postérieure* (de haut en bas et d'avant en arrière) et les *rides multiples* du lobe.

L'antitragus (Pl. XII).

L'antitragus est le cartilage qui limite le lobe dans sa partie supérieure. Il fait l'objet de trois rubriques qui sont :

- 1° l'inclinaison ;
- 2° le profil ;
- 3° le degré de renversement.

L'INCLINAISON de la ligne droite imaginaire H I qui réunirait les deux pointes extrêmes de l'antitragus varie de l'*horizontale* à une *obliquité* de 45° en passant par une inclinaison *intermédiaire*, la tête étant supposée dans une position normale ; quand cette ligne imaginaire est oblique en arrière, on l'indique par la mention plus qu'horizontale qui s'écrit en soulignant l'abréviation *h*. Il est bien entendu que les termes horizontal et oblique, comme tous les termes extrêmes, doivent être, le cas échéant, atténués par la parenthèse ou accentués par le soulignement.

LE PROFIL indique la forme de la ligne qui limite le bord libre de l'antitragus ; quand cette ligne décrit une courbe au-dessous de la droite imaginaire H I, le profil est *cave* ; quand le profil se confond avec cette droite, il est *rectiligne*, il est *intermédiaire* s'il s'élève un peu au-dessus, enfin, *saillant* quand il forme une pointe nettement marquée. La combinaison des différentes inclinaisons de l'antitragus avec tous les profils donne une grande valeur à ce cartilage au point de vue signalétique.

RENVERSEMENT. — La pointe de l'antitragus est habituellement plus sortie en dehors que sa base, et donne au cartilage une direction oblique ; c'est la position *intermédiaire*. S'il s'élève verticalement, il est qualifié de *droit* ; si au contraire, il est renversé en dehors, on le note *versé*. L'antitragus droit va presque toujours de concert avec le lobe à modelé uni ou éminent, tandis que s'il est versé, il y a beaucoup de chances pour que le modelé soit traversé.

Certaines oreilles sont parfois dépourvues de cartilage à la partie supérieure du lobe et l'antitragus n'existe pas, on note alors l'inclinaison et le profil (ce dernier ne pouvant être dans ce cas que *cave* ou *rectiligne*) puis on répond à la rubrique *renversement* par un tiret. Sur les photographies signalétiques, ce caractère se voit mieux de face que de profil.

PARTICULARITÉS. — Parfois l'antitragus, au lieu d'être limité par un profil net, monte à travers la conque et vient se souder avec la bordure originelle qu'il continue en quelque sorte ; on note dans ce cas *antitragus fusionné avec la bordure originelle*. Le tragus qu'on ne décrit pas, mais dont les particularités s'ajoutent à celles de l'antitragus,

présente habituellement une pointe arrondie, émoussée ; si la pointe est aiguë, inscrire *tragus pointu* ; il y a parfois deux pointes : c'est le *tragus bifurqué*. Noter également *tragus* et *antitragus poilus* (les deux, ou l'un ou l'autre) quand des poils nombreux et durs les recouvrent et qu'il ne s'agit pas d'un homme âgé.

L'*incisure post-antitragienne* désigne un sillon vertical qu'on remarque chez certains sujets en arrière d'un lobe à modelé uni ou éminent ; cette incisure sépare nettement le bas de la bordure postérieure du lobe. L'intervalle qui sépare le *tragus* de l'*antitragus* se nomme canal intertragien ; lorsque la largeur de ce canal est réduite à un ou deux millimètres, on inscrit *canal intertragien très étroit*. La fossette naviculaire qui sépare la bordure postérieure des plis diminue de profondeur et de largeur en arrivant vers le lobe ; parfois cependant, elle se creuse et s'élargit en cet endroit ; cette particularité, qui forme contraste avec celle que nous avons notée aux particularités de la bordure sous la dénomination de bordure postérieure fondue, s'inscrit : *pointe naviculaire en fossette*.

Plis, forme générale et écartement (Pl. XIII).

Au-dessus de l'*antitragus*, on voit une saillie qui monte jusqu'à la partie supérieure de l'oreille et que nous divisons en trois parties : le pli inférieur I K, le pli supérieur K L et le pli médian K M.

Le *pli inférieur* est envisagé au point de vue de la position qu'il occupe par rapport à une ligne droite horizontale imaginaire qui partirait du milieu du *tragus* et passerait devant la bordure postérieure ; c'est en quelque sorte une coupe horizontale de l'oreille faite à la hauteur du milieu du *tragus*. Si nous plaçons horizontalement sur le milieu du *tragus* une petite tige droite et rigide, trois cas peuvent se présenter : ou la tige touche seulement la bordure, *pli cave* ; ou la tige touche à la fois le pli et la bordure, *pli intermédiaire* ; ou la tige touche seulement le pli qui est dit *veze*. Pour le relevé du pli inférieur sur les personnes en liberté, le rayon visuel remplace la tige par un examen (de face ou) de dos.

Le *pli supérieur* présente habituellement dans le sens de la largeur une courbure assez marquée, c'est le cas *intermédiaire* ; quand cette courbure est peu apparente le pli présente une surface presque plane, c'est le pli supérieur *effacé* ; si au contraire, la courbure est très prononcée, on note pli supérieur *accentué*. Dans certains cas assez rares, la branche supérieure du pli manque totalement, de sorte qu'il n'y a pas de séparation entre le haut de la fossette naviculaire et la

fossette digitale ; il y a alors lieu d'inscrire : *pli supérieur nul*.

Le *pli médian* présente seulement, comme on le verra plus loin, une particularité.

La *forme générale* la plus fréquente est la forme *ovale* ; il y a lieu de la noter lorsqu'elle est *triangulaire*, *rectangulaire* ou *ronde*. La forme de l'oreille est souvent une conséquence des variations de forme déjà notées ; ainsi le lobe descendant joint à un contour supérieur équerre ou bi-coudé fournira généralement une oreille de forme triangulaire ; le même contour bi-coudé avec un lobe très large donnera la forme rectangulaire ; enfin, la forme ronde est celle d'une oreille courte et large avec un lobe de petite hauteur. Néanmoins, la présence simultanée de ces divers caractères n'impliquant pas forcément les formes que nous venons d'indiquer, il est bon de noter les formes de l'oreille autres que la forme ovale.

L'*écartement du pavillon*, à voir de face ou de dos, est à noter, lorsqu'il est exagéré ; si l'ensemble du pavillon avec le lobe est uniformément écarté de l'arrière de la tête, on a l'oreille pédonculée (*écartement total*) ; mais c'est le plus souvent l'*écartement supérieur* ou *postérieur*, ou même *inférieur* qui est à noter ; parfois aussi l'*écartement* s'étend dans la partie supérieure et la partie postérieure : *écartement supéro-postérieur*. Spécifier quand l'une des oreilles seulement est écartée.

Les particularités.

1° DES PLIS. — Le *pli supérieur* se subdivise parfois en deux ou trois branches sans compter le pli médian K M. Le pli supérieur présente également dans certains cas des boursouflures indurées et d'aspect rugueux qui résultent le plus souvent de la résorption d'abcès ; cette particularité fréquente chez les lutteurs professionnels se note : *hématome du pli supérieur*.

Quand le pli supérieur vient se souder en haut, à la bordure, en conservant sa saillie au lieu de diminuer graduellement, on inscrit : *pli supérieur joignant la bordure*.

Le *pli médian K M* qui s'élève habituellement en oblique prend parfois une position *horizontale* qu'il y a lieu de noter.

2° DE LA CONQUE. — Les dimensions anormales de la *conque* s'indiquent : pour la hauteur, *basse* ou *haute* ; pour la largeur, *étroite* ou *large*. La *conque* est *repoussée* lorsqu'elle manque de profondeur, le fond se trouvant au niveau de l'antitragus et des plis ; cette particularité se confond souvent avec l'antitragus fusionné avec la bordure

originelle indiquée plus haut ; il suffit cependant de se reporter aux figures qui représentent ces deux particularités pour en apprécier la différence. Quand la bordure originelle très grande vient se souder au pli inférieur et que cette bordure présente en même temps un fort relief, on l'indique par : *conque traversée*. La bordure ou hélix a pour commencement la bordure originelle ; les plis ou anthélix ont pour origine le pli médian ; il y a lieu de noter les cas où ces *origines* sont *contiguës* ou *largement séparées*. La largeur anormale de l'oreille s'indique : *oreille étroite* ou *large*, caractères qui vont souvent de pair avec la conque étroite ou large visée plus haut.

3° DE L'ÉCARTEMENT. — Au lieu d'être écartée comme il est dit ci-dessus, l'oreille peut être collée au crâne soit supérieurement, soit inférieurement ; l'*oreille collée supérieurement et écartée inférieurement* est très caractéristique parce qu'elle est en opposition avec la direction habituelle de l'oreille [vue de face. Les oreilles qui présentent un écartement supéro-postérieur exagéré et dans lesquelles la moitié supérieure est tombée de manière à faire avec le lobe un angle presque droit sont dites : *oreilles cassées à l'antitragus*.

La *ligne d'insertion* de l'oreille C B H F présente une légère obliquité de sorte que, prolongée sur l'image de profil, elle passerait approximativement par le larynx ; certaines oreilles ont une ligne d'implantation qui, prolongée, arriverait au menton ; pour d'autres, la ligne descendrait verticalement sur l'épaule. On note, pour les premières *insertion très oblique*, et pour les dernières *insertion verticale*.

SECTION B

SPÉCIALEMENT AU POINT DE VUE DE LA FACE

Les caractères morphologiques de la section A qui viennent d'être examinés ont ceci de particulier qu'ils permettent de retracer une à une les diverses parties du visage, puis de les raccorder par la pensée et de les placer dans leur position respective, par un examen d'ensemble du profil allant du point d'insertion naturelle des cheveux à la pointe du menton. Le tout étant complété par un aspect général des dimensions et des lignes craniennes.

Il reste cependant évident que la description ainsi obtenue, même en y ajoutant celle de l'oreille, donne seulement le plan de la physiologie sans en fixer l'expression véritable. L'observation ne s'est en

effet portée jusqu'ici que sur des lignes inertes dont le tracé n'intéresse pour ainsi dire aucun des organes animés du visage.

Il n'en est plus de même avec l'étude des caractères morphologiques de la section B qui vont être relevés sur la face et qui intéressent surtout les parties mobiles.

C'est par exemple une disposition particulière de la ligne des yeux par rapport à celle de la bouche, la forme ou l'emplacement d'un sourcil par rapport à l'autre, le degré d'ouverture des paupières comparé à la saillie des globes, etc... qui vont permettre d'en apprécier à l'avance tous les mouvements et de compléter par une expression plus vivante, le schéma « physionomique » déjà obtenu par la description du profil et de l'oreille.

Cette seconde partie de l'étude des caractères morphologiques, quoique moins longue, présente donc par cela même autant d'intérêt que la précédente, dont elle constitue le complément indispensable.

Certes, elle ne permettra pas davantage de tracer le portrait d'une personne, mais on pourra arriver par la sélection et l'exagération combinée des traits caractéristiques à en faire une espèce de caricature.

N'est-ce pas en somme le but du « Portrait parlé » que de mettre en évidence les mêmes traits physionomiques que ceux qui seraient soulignés par le caricaturiste.

1^o Contour général de la tête vue de face (Pl. XIV).

La forme du contour général de la tête vue de face dépend, d'une part du rapport apparent entre sa hauteur et sa largeur et d'autre part du rapprochement ou de l'écartement plus ou moins considérable des pariétaux, des zygomés et des angles de la mâchoire inférieure examinés au-dessous des oreilles ; les pariétaux sont les deux os qui forment les côtés et le dessus de la voûte du crâne ; les zygomés sont les deux parties osseuses en forme d'arc qui partent des pommettes et aboutissent au-dessus du trou auditif.

Le contour général de la tête vue de face s'envisage soit synthétiquement, soit analytiquement.

A. SYNTHÉTIQUEMENT. — Lorsque les pariétaux sont très écartés, les mâchoires très rapprochées et que le visage se termine par un menton pointu, le contour de la face est dit *en toupie*.

Les pariétaux et les mâchoires rapprochés associés avec des zygomés très écartés donnent la face *en losange*.

La forme opposée à la face *en toupie* est celle dite *en pyramide* ou *en poire*, dans laquelle les pariétaux sont très rapprochés, le front étroit et les mâchoires très écartées.

Dans les cas où la face peut être inscrite à peu près dans un carré, dans un cercle, dans un rectangle, on note contour de face *carré*, *rond* ou *rectangulaire* ; la forme ovale ou type normal ne doit jamais être notée.

La disproportion exagérée entre la hauteur et la largeur de la face donnera lieu à l'emploi des termes suivants :

Contour de { *long* (trop long par rapport à la largeur) ;
face { *large* (trop large par rapport à la hauteur).

Cette dernière a beaucoup d'analogie avec les contours de face carré et rond ; le terme large est employé dans les cas où la face, tout en étant trop large pour sa hauteur, ne saurait être inscrite ni dans un carré ni dans une circonférence.

On remarque parfois, entre les pariétaux et les zygomés, une dépression des tempes ; dans ce cas, deux lignes courbes concaves délimitent le visage en cet endroit, c'est le contour *bi-concave* ou étroitesse temporale.

Le manque de symétrie dans la face doit être indiqué, s'il est assez apparent, par les termes : contour de la face *asymétrique à gauche* ou *à droite* suivant que la ligne des yeux, des sourcils, des narines, de la bouche, etc... se dirige en descendant vers l'épaule gauche ou vers l'épaule droite ; spécifier si l'asymétrie est localisée à la ligne des yeux ou si elle se remarque sur tout le visage.

B. ANALYTIQUEMENT. — Quand il ne sera pas possible d'employer, pour distinguer le contour général de la tête vue de face, une des expressions synthétiques qui viennent d'être énumérées, on se contentera d'indiquer la raison pour laquelle le contour de face n'est pas ovale, au moyen des expressions suivantes :

pariétaux écartés ou *rapprochés*, *zygomés écartés* ou *rapprochés*, *mâchoires* (angle des) *écartées* ou *rapprochées*.

. On notera aussi les *pommettes saillantes*.

ETAT GRAISSEUX. — L'état grasseux vient parfois modifier le contour général de la tête vue de face ; supposons qu'un sujet aux pariétaux écartés vienne à prendre de l'embonpoint, ses joues bien remplies arriveront à égaler la largeur des pariétaux qui ne paraîtront

plus écartés ; on notera alors *face pleine* (ou grasse) ; le caractère opposé est *face osseuse* (ou maigre).

Il y a également lieu d'indiquer les *joues flasques* et les *joues creuses*, par suite de l'absence des grosses molaires supérieures.

2° Sourcils (Pl. XV).

On nomme habituellement tête du sourcil la partie interne, celle qui est près de la racine du nez et queue du sourcil la partie externe.

Les sourcils doivent être envisagés aux points de vue suivants : emplacement dans le sens horizontal et dans le sens vertical, direction, forme, dimensions en longueur et en largeur de la partie plantée ; particularités de l'implantation et parfois nuance des poils.

EMPLACEMENT. — Lorsque les têtes des deux sourcils se rejoignent, noter : *sourcils rapprochés* ; si les têtes sont séparées par un intervalle de trois ou quatre centimètres, inscrire : *sourcils écartés*. Dans le sens vertical, les sourcils sont dits *hauts* ou *bas* suivant leur distance du globe oculaire ; en cas d'asymétrie, noter *sourcil gauche* ou *droit plus haut*.

DIRECTION. — La corde de l'arc formé par les sourcils est habituellement horizontale ; on note seulement les cas où cette corde est oblique ; elle est *oblique-interne* quand la ligne prolongée en descendant aboutit sur le nez, *oblique-externe* quand cette ligne, également en descendant, se dirige sur l'oreille.

Spécifier si l'un des sourcils seulement est oblique-interne ou oblique-externe.

FORME. — Le fuseau poilu qui constitue chaque sourcil présente le plus souvent la forme d'une courbe légère ; il y a lieu d'indiquer la forme des sourcils quand ils sont : *fortement arqués*, courbe très prononcée, ou *rectilignes*, absolument droits ou encore quelquefois *sinueux*.

DIMENSIONS. — Les dimensions de la partie plantée s'expriment : en longueur, par les termes : *courts* ou *longs* et en largeur par les mots : *étroits* (linéaires) ou *larges*.

Les *particularités* de l'implantation sont relatives : 1° à l'abondance des poils qu'on indique par : *sourcils clairsemés*, *sourcils clairse-*

més en queue, sourcils *fournis* (*drus*) ; 2° à l'emplacement du maximum des poils noté au moyen de l'expression : sourcils *réunis* quand les têtes se rejoignent et que la surface plantée est plus large sur la racine du nez que partout ailleurs, sourcils à *maximum en queue* quand l'endroit le plus large est à la partie externe ; 3° à la direction des poils : sourcils *en brosse*, poils hérissés et longs ; sourcils *en pinceau*, poils longs, collés sur l'arcade et finissant en pointe à la queue du sourcil.

NUANCE. — La nuance des sourcils, qu'on peut si facilement modifier, était autrefois le seul renseignement inscrit sur les signalements pour les sourcils ; elle ne doit être notée que si elle tranche avec la nuance des cheveux ; on notera : *sourcils blonds*, si les cheveux sont noirs, *sourcils noirs* si les cheveux sont blonds ou blancs et *sourcils roux* si les cheveux ne présentent pas cette teinte.

Les caractères relatifs à l'emplacement, à la direction et à la forme des sourcils ne doivent être notés qu'autant qu'ils sont permanents et non dus à des contractions musculaires assez fréquentes.

3° Les paupières (Pl. XVI).

Il y a lieu d'examiner au sujet des paupières :

- 1° les dimensions de la fente palpébrale ;
- 2° le modelé de la paupière supérieure ;
- 3° les particularités relatives à l'obliquité de la fente, à la paupière inférieure et aux diverses anomalies et inflammations dont elles sont le siège.

Les *dimensions* de la fente palpébrale sont considérées *horizontalement et verticalement*. Pour la dimension dans le sens horizontal, on note *petite* (paupières peu fendues) ou *grande* (paupières largement fendues) ; dans le sens vertical, on note également : *petite* (paupières peu ouvertes) ou *grande* (paupières très ouvertes).

MODELÉ DE LA PAUPIÈRE SUPÉRIEURE. — La paupière supérieure peut être envisagée comme se composant de deux parties : l'une mobile au bord de laquelle les cils sont plantés ; l'autre fixe, sous laquelle la partie mobile vient rentrer plus ou moins quand l'œil est ouvert. Chez certains sujets, le regard étant horizontal, la partie mobile est complètement apparente ; c'est ce qu'on nomme couramment paupières en capote de cabriolet ; noter dans ce cas : *paupières supérieures*

découvertes ; chez d'autres, au contraire, la partie mobile est complètement rentrée sous la partie fixe, alors qu'ils regardent droit devant eux, c'est la *paupière supérieure recouverte*.

PARTICULARITÉS. — Si l'obliquité de la fente palpébrale est assez apparente, il y a lieu de l'indiquer au moyen des expressions : *angle externe relevé* ou *angle externe abaissé*. La paupière supérieure présente parfois à l'angle interne de l'œil une sorte de débordement qui masque la caroncule lacrymale, la partie interne de la paupière supérieure paraissant tirée vers le bas : c'est l'*œil bridé*, fréquent chez le type chinois concurremment avec l'une des particularités précédentes (*angle externe relevé*).

Un abaissement habituel de la paupière supérieure, par suite de l'atrophie de la membrane mobile, diminue quelquefois l'ouverture d'un œil dans le sens vertical ; on note : *paupière supérieure gauche ou droite tombante*.

Nous avons vu précédemment que la paupière supérieure est dite recouverte quand la partie mobile de cette paupière rentre sous la partie fixe, le regard étant horizontal ; il y a lieu de remplacer cette expression par le mot *débordement* dans les cas où la partie fixe présente une boursofflure retombant en avant de la partie mobile ; spécifier si ce débordement de la paupière sur les cils se remarque plus spécialement à l'angle externe ou sur le milieu de l'œil ; termes à employer : *débordement externe* (ou *entier*) *des paupières supérieures*. Ce dernier caractère se rencontre surtout chez les sujets âgés.

Les paupières inférieures sont parfois renflées immédiatement au-dessous des cils : *paupières inférieures à bourrelets* ; un gonflement plus considérable et descendant beaucoup plus bas se désigne par l'expression : *paupières inférieures à poches*. Noter également les *paupières inférieures ridées*.

Enfin, il y a lieu d'indiquer si les paupières présentent une échancre et si elles sont le siège d'une inflammation chronique, d'où les termes : *paupières échancrées*, *rouges*, *larmoyantes*, *chassieuses*, *renversées* ou *éraillées* (paupières inférieures retournées). Les cils manquent quelquefois complètement ; noter encore, dans les cas extrêmes : *cils très longs* ou *très courts*, *très abondants* ou *très rares*.

4° Globes, orbites, interoculaire (Pl. XVI).

Le globe de l'œil est une sphère logée dans la cavité osseuse appelée orbite ; on n'en aperçoit qu'une partie à travers la fente palpébrale.

SAILLIE. — On apprécie la *saillie* des globes oculaires, de profil, par rapport au pourtour osseux de l'orbite ; on indique cette saillie par les termes : *petite* (globes enfoncés) ou *grande* (globes saillants).

PARTICULARITÉS. — Pour les individus qui louchent, noter : *strabisme gauche* ou *droit convergent* (regard dirigé du côté du nez) ou *divergent* (regard dirigé vers l'angle externe de la paupière). Si le bas de la partie ronde colorée de l'œil (iris) n'est pas recouvert par la paupière inférieure et qu'on remarque, par conséquent, du blanc de l'œil au-dessous de l'iris quand le sujet regarde droit devant lui, on inscrit : *iris relevé*. Cette anomalie donne au regard une expression terne toute particulière.

Le strabisme résulte du défaut de parallélisme des axes visuels des deux yeux. Dans la plupart des cas, c'est un seul axe visuel qui se trouve dévié en dedans (strabisme convergent) ou en dehors (strabisme divergent). Cette déviation est plus ou moins prononcée et procure souvent à la personne qui en est affectée un moyen bien facile de tromper son observateur. A noter qu'elle n'en constitue pas moins une particularité signalétique importante.

Supposons par exemple un individu qui regarde devant lui et dont l'axe visuel droit est normal, c'est-à-dire au milieu du globe oculaire, pendant que l'axe visuel gauche est dirigé en dedans ; on notera, bien entendu, sur son signalement « strabisme gauche convergent ». Mais si notre individu veut ruser, il lui suffit de tourner les yeux du côté gauche pour qu'automatiquement ce soit l'iris droit qui vienne se loger dans l'angle interne de la paupière et ce qui était qualifié un instant auparavant de « strabisme gauche convergent » devient « strabisme droit convergent ».

Ce qui s'applique ici au strabisme convergent s'applique également au strabisme divergent et il sera souvent prudent pour celui qui utilise le signalement de limiter son observation au strabisme convergent ou divergent sans trop tenir compte du terme complémentaire « gauche » ou « droit ».

La même remarque s'applique évidemment à l'iris relevé puisqu'il suffirait à celui qui veut tricher de tourner les yeux vers le sol pour faire disparaître momentanément cette particularité ordinairement observée sur ses globes.

* * *

L'orbite est, avons-nous dit, la cavité osseuse dans laquelle est logé le globe de l'œil ; il y a lieu de noter les anomalies de *dimension* en

hauteur de cette cavité au moyen des mots : *petite* (orbites basses) ou *grande* (orbites hautes).

PARTICULARITÉS. — On remarque quelquefois un creux entre la partie supérieure des orbites et le dessus des globes oculaires, ce sont les *orbites excavées* ; dans ce cas, la paupière supérieure est forcément découverte puisque la membrane mobile est séparée de la partie fixe par un creux ; ce caractère est surtout fréquent chez les personnes âgées et amaigries. L'inverse est l'*orbite pleine* dans laquelle l'orbite est complètement remplie par un globe oculaire plutôt saillant.

* * *

L'*interoculaire* est l'intervalle qui sépare les angles internes des yeux. Sa longueur est à peu près celle de l'œil. En cas d'insuffisance ou d'excès, on note : *interoculaire petit* ou *grand*.

5° Les rides (Pl. XVII).

Les rides et sillons de la face se répartissent en deux groupes naturels suivant qu'ils ont leur siège sur le front ou entre les sourcils ; on y ajoute les rides diverses qui se trouvent sur les tempes, les joues et le cou.

Les *rides frontales* sont *totales* ou *médianes* selon qu'elles barrent toute la largeur du front ou qu'elles n'en occupent que le milieu.

Leur forme peut être *courbe*, *arquée*, *rectiligne* ou *sinueuse*.

Les rides horizontales du front, comme d'ailleurs les autres rides, peuvent être *uniques*, *doubles*, *triples*, et quelquefois plus nombreuses encore ; on note dans ce cas *rides multiples*.

Les *rides intersourcilières* prennent les directions suivantes : *verticale* et *médiane* ; *verticale* et *unilatérale* à gauche ou à droite ; *oblique* à gauche ou à droite.

La concavité de la racine du nez présente assez fréquemment une ride horizontale unique appelée *ride horizontale de la racine du nez*. Quelquefois, cette dernière se confond avec les rides verticales ou obliques pour former, soit une espèce d'accent circonflexe, soit un triangle que l'on désignera par *circonflexe* ou *triangle intersourcilier*.

Les *rides diverses* comprennent :

Rides temporales ou *patte d'oie* ; *rides tragiennes*, à direction oblique antérieure en avant du tragus de l'oreille.

Autour de la bouche, on remarque le *sillon naso-labial*, qui descend obliquement des ailes du nez vers les commissures de la bouche (ne doit être noté que pour les sujets jeunes et adultes). Le *sillon jugal* s'observe surtout chez les personnes âgées, sur la joue, en arrière du précédent.

Les *rides verticales* et quelquefois *horizontales du cou* se voient également chez les vieillards.

NOTA. — Les rides et sillons de la face ne doivent figurer sur un signalement que si elles sont *permanentes* et bien *accentuées*.



CHAPITRE IV

TROISIÈME GROUPE

Caractères d'ensemble et renseignements divers.

On ne saurait considérer les caractères du troisième groupe comme aussi immuables que ceux étudiés jusqu'ici, leur examen porte en effet sur des généralités, dont l'aspect particulier quoique facile à interpréter sur le moment, n'en reste pas moins susceptible de se modifier avec le temps, et quelquefois à la volonté du sujet.

Ils peuvent néanmoins, surtout lorsqu'ils sont très développés, concourir utilement à diriger les souvenirs vers un point déterminé et aider à compléter le signalement par une impression d'ensemble qui est loin d'être négligeable. Concurrément avec la taille, ils constituent, parfois même à eux seuls, toute la partie du signalement utilisable, lorsqu'il s'agit par exemple d'observer un individu de dos ou de le surveiller à distance.

1^o CORPULENCE. — La *corpulence* comprend la désignation du cou, de la carrure et de la ceinture.

Le *cou* doit être considéré sous le rapport de ses dimensions en longueur et en largeur. Au premier point de vue correspondent les expressions : *cou court* et *cou long*, et au second, celle de *cou mince* ou maigre opposée à *cou gros* ou gras. On notera également aux particularités du cou, les cas de *larynx saillant* (proéminence de la pomme d'Adam), *double menton*, *goitre*, ainsi que le *bourrelet occipital*, sorte de boursofflure graisseuse qu'on remarque derrière le cou des personnes grasses ayant l'occiput plat.

On examine la carrure successivement au point de vue de l'inclinaison et de la largeur des épaules.

L'inclinaison de la ligne des épaules présente les deux extrêmes : épaules *horizontales*, épaules *obliques* ou tombantes. Ce caractère est

souvent en relation avec la longueur du cou ; un cou long accompagne ordinairement des épaules tombantes et un cou court des épaules horizontales.

Si l'une des épaules seulement a une direction oblique, noter : *épaule gauche ou droite tombante*.

La largeur des épaules, appréciée proportionnellement à la taille, est notée *petite* ou *grande*.

Enfin, la *ceinture* (ou tour du ventre) est aussi notée *petite* ou *grande*, en tenant compte de la taille.

2° ATTITUDE ET PORT DE TÊTE. — *Raide, voûtée, nonchalante ; tête penchée en avant ou en arrière, tête déjetée à gauche ou à droite ; dos rond, épaules saillantes, bossu, poitrine bombée ; posture habituelle des bras et des mains ; jambes arquées, cagneuses, etc...*

3° LA DÉMARCHÉ. — L'étude raisonnée et complète de la démarche demanderait des développements tout à fait en dehors du cadre de ce manuel. On signalera simplement à l'occasion : la démarche *très lente* ou *très rapide*, à *petits pas* ou à *grands pas*, *légère* ou *lourde*, *sautillante* ou *posée* ; ou encore : la démarche *raide*, *souple*, en *flexion*, *dandinante*, *déhançée*, en *chaloupe* suivant que l'excentricité à signaler portera sur les jambes, les hanches ou les épaules. *Pieds bots, pointe des pieds tournée en dedans*, ou *exagérément tournée en dehors*.

Le seul caractère à signaler en tout état de cause est la *démarché boiteuse* qui constitue en réalité une marque particulière.

4° LA GESTICULATION est caractérisée par les mouvements involontaires du corps et en particulier *des mains, des bras* ou *de la tête*.

Les deux extrêmes sont à retenir, d'un côté, *gesticulation nulle*, de l'autre *gesticulation abondante*.

5° LE REGARD s'observe exclusivement en ce qui concerne la direction, ou le mouvement des globes oculaires.

La direction est *droite* ou *oblique*, suivant que la personne regarde ordinairement droit devant elle ou de côté. Considéré sous le rapport du mouvement, le regard est *fixe* ou *mobile*, *lent* ou *rapide*. L'inverse du regard fixe est le regard *fuyant*. Au point de vue synthétique, le regard en *coulisse* qualifie le globe à la fois mobile et oblique, dans une paupière peu ouverte.

6° MIMIQUE PHYSIONOMIQUE. — On désigne ainsi les mouvements de la face et les contractions musculaires, qui donnent au regard son

expression et qui accompagnent toujours, plus ou moins, le geste et la parole. Il s'agit de relever ici l'expression habituelle de la physionomie, lorsqu'elle est le résultat de grimaces convulsives et intermittentes appelées tics. Indiquer autant que possible le côté de la face, et l'organe qui en est le siège.

Exemples : *tic de l'angle gauche de la bouche ; tic de toute la moitié droite de la face.*

7° LE TIMBRE DE LA VOIX. — C'est un des caractères les plus distinctifs de l'individualité. Chacun sait que nous reconnaissons nos parents, nos amis, toutes personnes avec lesquelles nous sommes en rapport journalier, à distance, d'une pièce à une autre, rien qu'au son de leur voix. Malheureusement, le phonographe mis à part, aucun signe n'est plus difficile à noter.

On signalera les voix particulièrement *graves* ou *aiguës*, la voix de *fausset*, la voix *féminine* chez l'homme et la voix *masculine* chez la femme.

Notons qu'on est souvent tenté d'attribuer à une particularité du timbre de la voix, ce qui n'est qu'un reste d'accent provincial ou étranger.

Les principaux vices d'articulation sont :

- le *zézaïement* qui consiste en une assimilation de tous les S durs à des Z ;
- le *chuintement* qui fait prononcer les J et S de la même façon que les Çà ;
- le *bégaïement* qui résulte d'une hésitation nerveuse au commencement de certains mots, du redoublement de certaines syllabes, etc... Il est plus ou moins accentué et peut souvent être guéri ;
- le *grasseyement* qui consiste à prononcer les R de la gorge, au moyen de la luette, au lieu de les émettre à l'aide d'une vibration de l'extrémité de la langue contre le palais, c'est là une des caractéristiques de l'accent faubourien du « gamin de Paris ».

8° L'HABILLEMENT. — La tenue est-elle soignée ou négligée, propre, sale ou même repoussante ? — Les vêtements sont-ils neufs ou vieux ? — Semblent-ils avoir été faits sur mesure, achetés chez un confectionneur ou décrochés chez un fripier ? — Paraissent-ils de fabrication française ? — Le sujet examiné a-t-il un col empesé, droit ou rabattu ? — Quelle est la forme et la qualité de son chapeau, de sa cravate, de ses souliers ? — Porte-t-il des gants, des bagues, marche-t-il avec une

canne ? — Se coiffe-t-il en avant, en arrière, sur le côté droit ou gauche ? — Porte-t-il des lunettes ou des binocles, etc...

9° IMPRESSION GÉNÉRALE. PRÉSUMPTIONS RELATIVES A L'ÉTAT SOCIAL. — Nous désignons par ces termes le sentiment plus ou moins vague que nous laissent la vue d'un individu et les quelques paroles que nous lui entendons prononcer. Son signalement physique, la taille exceptée, y entre pour très peu. Ce jugement instinctif résulte de l'ensemble des caractères si fugaces que nous venons d'analyser dans les pages précédentes : les rides, le teint, les jeux de physionomie, le maintien, la rapidité de la parole, l'accent, le ton, les fautes ou la prétention outrée du langage, la façon de saluer, de se moucher, de cracher, de fumer, de chiquer, de priser, de tousser, et enfin le soin, l'élégance et la qualité de l'habillement, etc...

Autrement dit, l'impression générale est la conséquence directe de la race, de la nationalité, et des antécédents sociaux : éducation, instruction, profession. De là son grand intérêt signalétique, de là aussi la facilité plus grande de la définir en remontant à ses causes.

Ainsi on peut souvent distinguer sans trop savoir pourquoi, *l'habitant de la ville et celui de la campagne, l'ouvrier spécialisé, le simple manœuvre, le camelot, l'ancien commis de magasin, le marin, le militaire, le maquignon, le déclassé* et les différentes sortes de détenus professionnels : *vagabond, mendiant, voleur, teneur de jeux de hasard, souteneur, pédéraste, factieux coutumiers de la rébellion, etc...*

Toutes ces indications n'étant que des suppositions, elles devront toujours être formulées dans la colonne des renseignements divers sous une forme dubitative : *a l'apparence d'un garçon de ferme, d'un déclassé ; paraît avoir l'habitude de la vie de prison, etc...*

10° RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES. — Compléter enfin cette description par *l'indication de la taille*, puis par *l'âge réel et l'âge apparent*. L'âge apparent n'est indiqué que s'il diffère de l'âge déclaré ; quand il correspond à l'âge déclaré, on l'indique par le signe =

Les particularités remarquables de l'oreille gauche.

La forme de la main : étroite ou large, courte ou longue, maigre ou grasse (potelée) ; doigts noueux, poilus ; bout des doigts effilé, carré, spatulé, etc...

* * *

Avant de clore ce chapitre, nous devons indiquer qu'il reste cependant des cas exceptionnels où le « Portrait parlé » demeure insuffisant

pour déterminer l'identité ou la non identité entre deux descriptions physiologiques ou deux photographies et on ne peut quelquefois conclure qu'à la ressemblance ou à la dissemblance sans pouvoir affirmer qu'il s'agit d'un même individu ou de deux individus différents (Pl. XVIII).

C'est pourquoi BERTILLON a apporté à cette méthode le complément indispensable des marques particulières, qui permettent à un enquêteur d'interpréter le signalement descriptif d'une manière catégorique, dans un sens ou dans l'autre.



CHAPITRE V

GROUPE COMPLÉMENTAIRE

Les marques particulières.

On n'attachait autrefois que peu de valeur aux marques particulières et à la place qui leur était réservée sur les formules des anciens signalements, on répondait invariablement par le mot : néant.

Pourtant, presque toutes les personnes ont des marques caractéristiques telles que grains de beauté, verrues, cicatrices de coupures, de furoncles, etc... et si pendant longtemps on a négligé de les utiliser dans le signalement, c'est qu'aucune méthode n'avait permis d'en tirer vraiment parti. Ces marques ne deviennent en effet réellement utiles que lorsque la précision la plus rigoureuse a présidé à leur description et à la notation de leur emplacement.

Il est facile de démontrer que la puissance signalétique d'une marque croît avec la précision de sa description, suivant une progression géométrique.

Imaginons un signalement portant à la rubrique « marques particulières » ces simples mots : Une cicatrice sur la poitrine. Ce renseignement qui a déjà quelque valeur, aura une puissance signalétique exactement double si l'on y ajoute comme indication complémentaire : sur moitié gauche ou droite de la poitrine.

Si nous ajoutons à ces deux indications le qualificatif : *oblique, horizontal ou vertical*, les deux caractères précédents doublent encore de valeur. En poursuivant le même raisonnement, l'importance signalétique de la marque s'accroît à nouveau si nous la complétons par sa *dimension* puis par sa *forme*, à l'aide des termes courbe, rectiligne, ovale, ronde, etc...

C'est donc par une description raisonnée et méthodique que l'on arrive à donner aux marques particulières une signification précise et suffisamment caractéristique pour qu'une personne opérant dans un

autre lieu soit aussitôt à même, en lisant un relevé de ce genre, de reproduire sur son propre corps des dessins, imitant exactement comme aspect général, la forme, la dimension et la position des marques de l'individu signalé.

Les marques particulières constituent le supplément obligé de la photographie ou du signalement descriptif, elles en permettent le contrôle et apportent la certitude, si le moindre doute subsiste sur l'identité. Même en petit nombre, à la condition qu'elles soient bien décrites, elles peuvent suffire à distinguer une personne parmi des milliers d'autres, elles permettent en outre, dans bien des cas, l'identification certaine en dehors de tous les autres éléments du signalement.

En ce qui concerne les individus tatoués, ce serait une erreur de croire que l'indication d'un ou de deux tatouages peut suppléer à tout un relevé cicatriciel ; ces indications sont d'autant plus trompeuses, en pratique, qu'elles paraissent plus probantes au premier abord. Quand un malfaiteur projette de déguiser sa personnalité, son premier soin est de surcharger ses tatouages par des caractères ou des sujets nouveaux n'ayant rien de semblable aux précédents. Il n'est pas rare non plus de rencontrer, à la place occupée par un ancien tatouage, une cicatrice causée par l'application volontaire d'un acide ou d'un corrosif quelconque dans le but de le faire disparaître. Mais la disparition du tatouage est dans ce cas plus ou moins parfaite et il est presque toujours facile d'en déceler la trace. Les procédés de détatouages dans le genre de celui du Dr VARIOT laissent également une trace blanchâtre, assez souvent peu apparente, mais elle existe toujours.

Les tatouages n'en restent pas moins précieux comme indication ; en dehors des signes d'identité particuliers à l'individu, ils fournissent parfois des renseignements très précis sur son passé, ses mœurs, sa profession, etc...

Leur relevé effectué avec soin doit toujours comporter la signification des dessins et leur emplacement, mais quels que soient leur nombre ou les sujets qu'ils représentent, ils ne doivent jamais empêcher de rechercher et de bien décrire les signes et cicatrices ordinaires qui ont une valeur signalétique tout aussi grande en conservant sur les premiers l'avantage d'être inaltérables.

S'il arrive à première vue qu'une personne ne paraît porter aucune marque particulière, il ne faut jamais se borner à jeter un coup d'œil d'ensemble. On doit observer attentivement et successivement les diverses parties du corps. On ne portera pas, par exemple, son attention sur la généralité du visage, mais on inspectera séparément toutes les parties de la physionomie. Pour les mains, on ne se contentera pas

d'examiner le dos et la paume, mais on vérifiera soigneusement chaque doigt, phalange par phalange, articulation par articulation, et cela sur les quatre faces. En règle générale l'examineur doit toujours procéder de haut en bas et de gauche à droite, en respectant l'ordre suivant :

- 1^o le bras et la main gauche ;
- 2^o le bras et la main droite ;
- 3^o la figure ;
- 4^o la poitrine ;
- 5^o la partie arrière du cou et le dos ;
- 6^o les membres inférieurs.

Pour ce dernier chapitre, on ne mentionne que les amputations ou les très fortes marques, le sujet n'étant jamais déshabillé complètement et devant toujours conserver son pantalon et sa chemise (1).

En dehors du visage, quelle que soit la partie du corps humain que l'on considère, on peut y distinguer quatre faces (ou côtés) : *une antérieure, une postérieure et deux latérales.*

Pour le tronc, par exemple, la face antérieure est représentée par le devant de la poitrine, la face postérieure par toute la région du dos et les faces latérales par les flancs droit et gauche.

Pour les membres et chacun des doigts, les faces latérales se distinguent en *face interne* lorsqu'elles sont tournées du côté du tronc et en *face externe* lorsqu'elles y sont opposées, le sujet à examiner étant placé dans une position analogue à celle du « soldat sans arme » les bras tombant le long du corps, le petit doigt sur la couture du pantalon et la paume des mains complètement tournée en avant, c'est-à-dire sur un plan parallèle à celui de la figure et de la poitrine.

La face interne s'étend de l'aisselle à l'auriculaire, la face externe de l'épaule au pouce. Ainsi, pour chacun des doigts, l'index par exemple, la face qui, dans la position que nous venons de décrire regarde en avant, est dite « face antérieure », celle qui lui est opposée, « face postérieure », tandis que le côté qui touche au pouce est dit « face externe » et celui qui touche au médius « face interne ».

Lorsqu'une cicatrice ou une marque chevauche sur deux faces, on exprime la mitoyenneté en réunissant les deux termes par un tiret, exemple : interne-antérieure, externe-postérieure, etc...

(1) Nous rappelons ici, qu'en ce qui concerne les femmes, elles ne sont astreintes à quitter aucun vêtement, le relevé des marques particulières s'effectue seulement sur la figure, les avant-bras et les mains.

Chaque marque ou signe particulier doit être analysé sous le rapport suivant :

(a)	(b)	(c)	(d)	(e)
Nature ou désignation	Forme	Dimension	Direction	Emplacement ou localisation

a) NATURE OU DÉSIGNATION.

Par nature ou désignation des marques on entend :

Abcès, brûlure, furoncle (pour cicatrice d'abcès, de brûlure, de furoncle).

Cicatrice (pour trace de coupure).

Envie couleur de vin, de couenne, de café au lait, etc...

Nævus (ou grain de beauté, de teinte plus foncée que le reste de la peau et généralement non proéminent).

Verrue (petite excroissance de chair qui vient surtout à la figure et aux mains).

La différence entre le *nævus* et la *verru*e provient de ce que le premier n'est pas proéminent, mais présente une nuance plus foncée que la peau tandis que la *verru*e est toujours proéminente et reste, généralement, de la même nuance que la peau.

La *verru*e et le *nævus* ont rarement un diamètre inférieur à deux millimètres et supérieur à un demi-centimètre. Dans la pratique on n'en indique pas le diamètre. Toutefois, lorsque celui-ci est très réduit, tout en laissant le *nævus* ou la *verru*e très apparents, il y a lieu de faire précéder sa désignation de la lettre « *p* » (abréviation de petit ou de petite).

Dans le cas contraire, si l'une de ces marques recouvre une surface exagérée on la fait précéder du terme « *frt* » (abréviation de fort ou de forte).

A noter qu'en raison d'une légère proéminence de certains *nævus*, il est parfois difficile de les différencier des *verru*es proprement dites ; on les désigne alors à l'aide du terme mixte « *nævus-verru*e » que l'on peut faire également précéder, si cela est nécessaire, de l'abréviation « *p* » ou « *frt* ».

Tatouages, pour lesquels il faut indiquer la couleur : rouge, bleue, noire, ainsi que le sujet.

Rappelons en passant qu'une Circulaire ministérielle du 23 octobre 1849 recommandait déjà de relever les objets représentés par les tatouages et de ne pas les signaler seulement par l'expression générale : « tatoué ».

Parmi les sujets les plus fréquemment représentés, mentionnons : une ancre, une ancre cordée, un cœur (transpercé, enflammé ou saignant) ; un poignard, un buste de femme (de face, de profil droit ou gauche, etc...), une femme nue, debout ou couchée, en maillot, etc..., des personnages historiques, en tête, en buste, mi-jambes ou en pied ; des attributs de professions diverses, des tatouages inachevés ou informes, etc...

Les textes ou inscriptions doivent être relevés en imitant le dessin des lettres et en reproduisant les fautes d'orthographe, s'il y a lieu.

b) LA FORME.

Elle s'indique à l'aide des termes : *rectiligne, sinueux, rond, ovale, courbe, en croissant, en +, en X, en Y, en V, etc...*

Les marques courbes sont presque toutes à *cavité supérieure ou inférieure*, néanmoins celles dont la *corde est verticale* ont la cavité tournée soit en avant (*antérieure*), soit en arrière (*postérieure*), soit vers l'un des plans latéraux (*externe*), soit vers la médiane (*interne*). Ces dernières courbes sont à *cavité à gauche ou à droite*, lorsqu'elles sont situées sur la ligne médiane (verticale qui sépare le corps humain en deux parties égales ; prend le nom de médiane en avant et colonne en arrière).

Pour les bras, se rappeler que la face antérieure correspond à la paume de la main et la face postérieure au côté des ongles, que le plan externe va de l'épaule au pouce et le plan interne de l'aisselle au petit doigt.

c) LA DIMENSION.

La dimension d'une courbe est indiquée par sa corde, comme d'ailleurs son inclinaison. Pour toutes les dimensions on emploie, comme unité de mesure le centimètre et comme sous-unité le demi-centimètre, mais le mot centimètre ne s'énonce pas et reste sous-entendu ; exemple : cicatrice rectiligne de 2, de 4, ou de 2,5, de 4,5, etc... Une cicatrice ovale a deux dimensions : une en longueur, l'autre en largeur, lorsqu'elle est circulaire, on indique le diamètre. Une cicatrice en croissant a également deux dimensions, la première est fournie par la

longueur de sa corde, la seconde par la largeur du croissant, prise en son milieu.

d) LA DIRECTION.

La direction générale d'une marque est *verticale*, *horizontale* ou *oblique*. Ce dernier terme doit toujours être suivi de l'indication du *plan interne, externe, antérieur ou postérieur*, sur lequel arriverait la marque si on la prolongeait en descendant, le sujet étant toujours supposé dans la position du soldat sans arme, déjà décrite.

Les marques obliques qui traversent la médiane ou la colonne sont toujours à direction *oblique à gauche* ou *à droite*.

e) LA LOCALISATION.

La valeur d'une marque dépend, en grande partie, de la précision avec laquelle elle est localisée, à moins qu'elle ne se trouve exactement sur un des points de repère choisis ; la distance qui la sépare de ce point n'est pas une indication suffisante pour délimiter exactement son emplacement.

Ainsi, le signe qui serait noté : « à 4 centimètres du téton droit », pourrait être situé sur l'un des points quelconques de la circonférence imaginaire décrite autour du mamelon avec un rayon de 4 centimètres. La formule : « à 4 centimètres au-dessus du téton droit », est déjà plus exacte, mais le point qu'il occupe n'est rigoureusement déterminé qu'à l'aide d'un deuxième point de repère, exemple : « à 4 centimètres au-dessus du téton droit et à 8 centimètres de la médiane ».

Remarquons toutefois que ce deuxième point de repère n'est, le plus souvent, utilisé que pour les marques à relever sur la poitrine et le dos ; le visage, les bras et les mains comportant des points assez rapprochés les uns des autres pour permettre de localiser exactement les marques en indiquant qu'elles sont placées à tant au-dessus, au-dessous (1), à gauche, à droite, en avant ou en arrière d'un seul point-repère.

Ainsi, pour une marque à localiser sur une partie quelconque du front, on indique qu'elle se trouve à tant au-dessus de la racine du nez, ou à tant au-dessus du sourcil gauche ou du sourcil droit. On précise encore davantage en spécifiant la partie exacte du sourcil, au-dessus de laquelle la marque est observée ; *la pointe interne, le mi-*

(1) Afin d'éviter toute confusion, le premier de ces deux termes s'énonce « dessus » et le second « sous ».

lieu, la *pointe externe*, ou encore le $1/4$ *interne* ou le $1/4$ *externe*.

La localisation d'une marque avoisinant un angle de la bouche s'indique : à tant *arrière, dessus, sous*, ou encore *dessus et arrière, sous et arrière*, angle gauche ou droit.

Pour une marque observée sur un doigt les points de repère, en allant de haut en bas sont : la *1^{re} jointure, le haut, le milieu, ou le bas de la 1^{re} phalange, la 2^e jointure, le haut, le milieu ou le bas de la 2^e phalange, etc...* en complétant par l'indication de la face (*antérieure, interne, postérieure, externe*).

La *1^{re} jointure* des doigts sur la face antérieure est contiguë à la paume et sur la face postérieure au dos de la main.

Le pouce ne compte que deux jointures et deux phalanges. La partie de la main qui le réunit au poignet se désigne par « *base du pouce* ».

Sur le dos de la main, les points de repère sont les premières jointures de chaque doigt ou l'intervalle qui sépare chaque pli de flexion P-I, I-M, M-A, A-O, la marque se localise à tant au-dessus de l'un ou l'autre de ces points.

Les phrases que l'on obtient, en suivant l'ordre que nous venons d'indiquer pour décrire une marque particulière, sont pour ainsi dire coulées dans le même moule, elles prennent un certain rythme qui préserve ainsi de toute omission ou confusion.

Ainsi en prenant comme exemple de démonstration les deux phrases cicatricielles suivantes :

(a)	(b)	(c)	(d)	(e)
cicatrice	rectiligne	de 2	oblique <i>interne</i>	à 5 dessus poignet droit <i>postérieur</i>
cicatrice	rectiligne	de 2	oblique <i>antérieure</i>	à 5 dessus poignet droit <i>externe</i>

En les énonçant, nous remarquons qu'au point de vue du rythme de la phrase, l'opposition du son s'observe entre l'obliquité et la face d'emplacement. On constate tout de suite que, lorsque l'obliquité est *interne ou externe*, la marque ne peut être située que sur une face antérieure ou postérieure et inversement, lorsque l'obliquité est *antérieure ou postérieure*, l'emplacement de la marque est, par cela même, sur une face interne ou externe.

Il en est de même lorsque la marque à relever est placée sur les

bords mitoyens de deux faces, l'une se terminant en *erne* et l'autre en *eure* ou inversement. C'est toujours la face terminale de localisation qui se trouve en opposition de son avec le plan de direction.

(a)	(b)	(c)	(d)	(e)
cicatrice	rectiligne	de 2	oblique <i>interne</i>	milieu 2 ^e phalange médus gauche externe-antérieur
cicatrice	rectiligne	de 4	oblique <i>postérieur</i>	à 2 dessus poignet droit antérieur- externe

Il suffit d'ailleurs de reproduire ces marques sur son propre corps pour se rendre compte qu'il est logiquement impossible de les décrire autrement.

Il va de soi que cette opposition de son ne peut se produire dans l'énoncé des marques, à direction horizontale ou verticale et encore moins pour les verrues, les *nævi*, les tatouages, les amputations, les cicatrices rondes, etc... qui n'ont pas de direction.

Remarquons également que la préposition « *de* » précède un chiffre de dimension, pendant que la préposition « *à* » annonce une valeur de relation, un intervalle, un emplacement : « *à* tant de centimètres : sous, dessus, à droite, à gauche, etc... » Ces deux prépositions, qui sont, autant que possible, retranchées de la phrase [cicatricielle au même titre que les articles : le, la, les, de la, des, sur, *ne peuvent être supprimées lorsqu'elles sont suivies d'un chiffre* et elles ne sauraient l'être sans lui faire perdre sa clarté.

Enfin, la division en six cases de l'espace réservé sur les fiches pour la notation des marques particulières a pour but d'en faciliter le relevé et le récolement. L'inscription de ces marques se fait sur les fiches au moyen d'abréviations et en suivant les exemples indiqués aux tableaux ci-après.

L'extension des abréviations à d'autres termes que ceux de ces tableaux prêterait invariablement à des confusions et doit être absolument prohibée.



TABLEAU DES TERMES SIGNALÉTIQUES USITÉS POUR LA DESCRIPTION DES MARQUES PARTICULIÈRES

DESCRIPTION.

NATURE OU DÉSIGNATION.	
Abcès	— (1)
Amputation	amp.
Ankylosé	k
Brûlure (cicatrice de)	—
Cicatrice (coupure)	cic.
Dévié (phalanges)	dv
Envie	—
Fraise	frs
Furoncle	fur
Loupe	—
Nævus	nv
Point cicatriciel	pt cic
Proéminence (de chair) ..	prm
Rousseurs	rouss
Scrofule	scrof
Strié (ongle)	—
Tatouage	tat
Tiqueté	tqt
Variolé	vrl
Verrue	—

FORME ET SENS.		
Rectiligne		r
Courbe à cavité	supérieure	 
	inférieure	 
	antérieure	 
	postérieure	 
	interne	 
	externe	 
	à gauche	 
	à droite	

Sinueux	s
Brisé	br
Angle	gl
Circulaire	circ
Creuse	—
Crochet	crch
Croissant (en)	—
Equerre	qr
Etoilé	étl

Informe	inf
Ovale	ov
Parallèle	pri
Triangle	trgl
En forme de Z X Y M N T .	—

DIMENSION.

L'unité de dimension est le centimètre ; 4,5 signifie 4 centimètres et 5 millimètres.

Pour les cicatrices ovales, envies, tatouages, etc... on indique 5/2, soit 5 centimètres de long sur 2 centimètres de large.

Les nævi sont dits petits ou forts sans indication de dimension pour les moyens.

QUALIFICATIFS DIVERS RELATIFS AUX DIMENSIONS OU AU NOMBRE.

Petit	p
Grand	g
Léger	lg
Fort	frt
Notamment	nt
Quelques	qq
Plusieurs	pls
Nombreux	nbx
Distancé	dst

INCLINAISON OU DIRECTION GÉNÉRALE

Horizontal	h	
Vertical	vr	
Oblique	antérieur	ba
	postérieur	bp
	externe	be
	interne	bi
	à gauche	bg
	à droite	bd

(1) Le tiret (—) placé en regard d'un mot indique qu'il n'est pas susceptible d'abréviation.

TABLEAU DES TERMES SIGNALÉTIQUES USITÉS POUR LA DESCRIPTION DES MARQUES PARTICULIÈRES

LOCALISATION.

PRÉPOSITION LOCATIVE.

à précède toujours une indication numérique, laquelle est elle-même suivie de l'une des prépositions locatives suivantes :

Dessus	
Sous	
Gauche	
Droit	
Arrière	ari
Avant	avt
Milieu	ml
Haut	— (1)
Bas	—
Côté	—

ÉNUMÉRATION DES POINTS DE REPÈRE DES DIFFÉRENTES PARTIES DU CORPS AVEC LE NUMÉRO CORRESPONDANT DES FICHES SIGNALÉTIQUES.

I. — Bras et main gauches.

II. — Bras et main droites.

Biceps	bcp
Cubital (coude)	cb
Bras	—
Poignet	pg
Base du pouce	bs P
Pouce	P
Index	I
Médius	M
Annulaire	A
Auriculaire	O
Jointure (articulation) ...	j
Phalange	f
Entre pouce et index	P-I
Ongle	—

III. — Face et devant du cou.

Cheveux	chvx
Visage	vsg
Front	fr
Bosse frontale	bs fr
Œil	—
Sourcils	src
Paupière	pp
Tempe	—
Joue	—
Pommette	pmt
Oreille	ori
Tragus	trg
Lobe	lob
Nez	—
Racine (du nez)	rc
Dos (du nez)	—
Narine	nr
Bouche	bc
Lèvres	—
Menton	—
Pointe (menton, sourcils) .	pt
Maxillaire	mx
Larynx	lrx

IV. — Poitrine.

Fourchette	frc
Clavicule	clv
Sternum	str
Téton	tt
Ligne médiane	md
Ombilic	mbi

V. — Dos.

Colonne	cl
Omoplate	ompl
7 ^e vertèbre	7 ^e

VI. — Autres parties du corps. (Pas d'abréviations.)

CÔTÉS ET FACES.

gauche		postérieur	
droit		externe	
antérieur		interne	

(1) Le tiret (—) placé en regard d'un mot indique qu'il n'est pas susceptible d'abréviation.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

PARTIE DE L'ÉCRIVAIN.

Amputé	amp	Jointure (articulation)	j
Angle	gl	Larynx	lrx
Ankylosé	k	Léger ou légère	lg
Annulaire	A	Lobe	lob
Antérieur (ou commenc ^d)	a	Maxillaire	mx
Arrière	ari	Médiane	md
Auriculaire	O	Médus	M
Avant	avt	Milieu	ml
Base du pouce	bs P	Nævus	nv
Bosse frontale	bs fr	Narine	nr
Bouche	bc	Nombreux	nbx
Cavité	cv	Notamment	nt
Cheveux	chvx	Oblique	b
Cicatrice (coupure)	cic	Omoplate	ompl
Clavicule	clv	Oreille	orl
Colonne	cl	Ovale	ov
Courbe à cavité	à gauche	Parallèle	pri
	à droite	Paume	pm
	antérieure	Paupière	pp
	externe	Petit	p
	interne	Phalange	f
	postérieure	Plusieurs	pls
	supérieure	Poignet	pg
	inférieure	Point ou pointe	pt
Crochet	crch	Pommette	pmt
Cubital (coude)	cb	Postérieur	p
Dévié	dv	Pouce	P
Distancé	dst	Proéminence	prm
Doigt	dgt	Quelques	qq
Droit ou droite	d	Racine	rc
Entre pouce et index	P-I	Rectangulaire	rect
Equerre	qr	Rectiligne	r
Etoilé	étl	Rousseurs	rouss
Externe	e	Scrofule	scrof
Fin (ou jusqu'au plus grand)	o	7 ^e vertèbre	7 ^e
Fort ou forte	frt	Sinueux	s
Fossette	fst	Sourcils	src
Fourchette	frc	Sternum	str
Front	fr	Supérieur (ou dessus)	c
Furoncle	fur	Tatouage	tat
Gauche	f	Téton	tt
Grand	g	Tiqueté	tqt
Horizontal	h	Tragus	trg
Index	i	Traversé	tra
Inférieur (ou sous)	τ	Triangle	trgl
Informe	inf	Variolé	vrl
Interne	i	Vertical	vr
		Visage	vsg

Nota. — Pour atténuer un terme, l'inscrire entre parenthèses ; pour l'accentuer, le souligner.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

PARTIE DU LECTEUR.

2	antérieur (ou commence- ment).	inf	informe.
3	postérieur.	j	jointure.
4	fin (ou jusqu'au plus grand)	k	ankylosé.
5	supérieur (ou dessus).	lg	léger ou légère.
6	inférieur (ou sous).	lob	lobe.
7	externe.	lrx	larynx.
8	gauche.	M	médius.
9	droit ou droite.	md	médiane.
10	7 ^e vertèbre.	ml	milieu.
11		mx	maxillaire.
12		nbx	nombreux.
13		nr	narine.
14		nt	notamment.
15		nv	nævus.
16		O	auriculaire.
17		ompl	omoplate.
18		orl	oreille.
19		ov	ovale.
20		p	petit.
21		P	pouce.
22		pg	poignet.
23		P-I	entre pouce et index.
24		pls	plusieurs.
25		pm	paume.
26		pmt	pommette.
27		pp	paupière.
28		prl	parallèle.
29		prm	proéminent.
30		pt	point ou pointe.
31		qq	quelques.
32		qr	équerre.
33		r	rectiligne.
34		rect	rectangulaire.
35		rouss	rousseurs.
36		s	sinueux.
37		scrof	scrofule.
38		src	sourcil.
39		str	sternum.
40		tat	tatouage.
41		tqt	tiqueté.
42		trg	tragus.
43		trgl	triangle.
44		tra	traversé.
45		tt	téton.
46		vr	vertical.
47		vri	variolé.
48		vsg	visage.
49		rc	racine.
50			

Nota. — La parenthèse se traduit par légèrement et le soulignement par très ou fortement.

PARTICULARITÉS SPÉCIALES ET OBSERVATIONS

Il est à peine besoin d'insister sur la nécessité de relever les amputations partielles ou totales d'un organe ou d'un membre, tellement elles constituent des éléments signalétiques précieux.

Pour les doigts, mentionner l'endroit où l'amputation a eu lieu : première, deuxième ou troisième jointure, ou bien la partie exacte de la phalange : le haut, le milieu ou le bas. Préciser de la même manière l'amputation d'un bras, d'une jambe ou d'un pied. Préciser également et selon le cas la partie amputée de l'oreille gauche ou droite, du nez, etc...

Très souvent, notamment à la suite de panaris, la dernière phalange d'un doigt est simplement entamée, sans être positivement amputée. Décrire alors la cicatrice et indiquer à la suite, *doigt raccourci*.

Indiquer les cas où un rudiment d'ongle restant est plus ou moins recourbé à son extrémité ou dévié. Les doigts qui, antérieurement, ont été écrasés, ont souvent l'ongle épaissi. Les blessures à la racine de l'ongle occasionnent ce que l'on appelle « *l'ongle strié* », caractère fréquent, d'une grande permanence et facile à relever.

Les jointures des doigts peuvent être *ankylosées* soit partiellement, soit complètement, en ligne droite, à angle droit ou obtus ; le spécifier selon le cas.

Les indications « d'envies » sont toujours accompagnées du qualificatif que leur donne en général leur possesseur et qui en définit bien l'aspect : *envie de café, de vin, de couenne, de fraise, etc...*

Les autres taches pigmentaires ou marques spéciales seront désignées et localisées avec le même soin. La nature de beaucoup d'entre elles ne peut d'ailleurs être prévue et il appartient à l'opérateur, déjà familiarisé avec les exemples précédents, de résoudre chaque cas séparément, en se servant pour ses descriptions des mots de la langue courante, chaque fois que le vocabulaire technique ne lui en fournira pas de plus précis.

Le nombre des marques particulières à relever sur un même individu.

est en moyenne de cinq ou six. Certains en ont plus, d'autres exceptionnellement en ont moins. En principe, il est nécessaire de relever toutes les marques retrouvées sur un individu.

Lorsqu'on se trouve en présence de nombreux grains de beauté (nævi) par exemple, on peut se contenter de relever les plus marquants, au besoin en les groupant dans une même phrase que l'on exprime ainsi :

Groupe de 4, de 5, de 6 ou de 7 nævi ou encore nombreux nævi, que l'on localise exactement. Lorsque deux ou trois nævi sont contigus, il est facile de les relever avec la même précision qu'une marque ordinaire, exemple :

2 nævi distants de 2 oblique interne à 3 dessus 1^{re} jointure index droit postérieur ;

3 nævi en ligne distants de 2 et de 1 oblique externe à 2 arrière angle gauche bouche ;

3 nævi en triangle distants de 1 et de 0,5 à 3 dessus milieu sourcil droit.

Parfois, cependant, le nombre des marques dépasse les bornes de toute description. Il faut alors porter son choix sur les principales et ajouter une formule générale indiquant qu'il en reste beaucoup d'autres.

Les tatouages, par exemple, se rencontrent quelquefois en grand nombre et on ne peut les énumérer tous. Il faut se borner dans ce cas à relever les plus caractéristiques. On fait alors précéder leur relevé de la formule suivante : « *Nombreux tatouages notamment...* »

Il est très rare de ne rencontrer aucune marque particulière sur un individu. Lorsque le cas se présente, il ne faut jamais laisser supposer que leur absence résulte d'une omission ou d'une négligence. On l'indique par deux guillemets placés au milieu de la ligne, en regard du chiffre romain qui désigne la partie du corps à examiner.

Enfin, pour tout ce qui concerne le mode opératoire et la transcription des marques particulières sur les fiches, il sera bon de se reporter aux indications fournies dans le premier fascicule de cet ouvrage, pages 32 et suivantes.

La rapidité dans le relevé des marques particulières s'acquiert en peu de temps, surtout si l'on a soin, dès les premiers exercices, de ne jamais s'écarter de l'ordre prescrit pour la description et la localisation.

Retenons encore que toutes les abréviations employées pour le relevé des marques et particulièrement celles qui sont réduites à de

simples initiales ou à des signes conventionnels doivent être dessinées très correctement, si l'on veut éviter de les voir dégénérer rapidement en un griffonnage illisible.

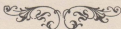
A titre d'exemple, les planches XIX, XX, XXI et XXII reproduisent le tracé d'un certain nombre de marques particulières sur différentes parties du corps avec la manière de les relever et de les écrire en abréviations.

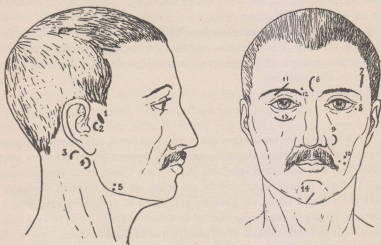
* * *

Pour faciliter les recherches sur la voie publique, notamment en province, les observations signalétiques qui viennent d'être étudiées sont recueillies sur des fiches spéciales (fig. 7) que l'enquêteur emporte sur lui. Toute la moitié supérieure de ces fiches est réservée à la photographie dans le cas où on en possède une. Celle-ci se trouve ainsi recouverte et protégée contre les causes de détérioration par la moitié inférieure qui se replie dessus. Il en résulte que la fiche une fois fermée est d'un format moitié moindre et peut être mise aisément dans la poche.

Sur la moitié inférieure de la fiche sont mentionnées, la taille, quelques mesures anthropométriques et la description de la physionomie par le Portrait parlé. De cette manière, le lecteur est à même de comparer facilement chaque terme de la description, avec la partie correspondante du portrait photographique quand il en dispose.

La moitié inférieure du verso de la fiche est consacrée au relevé des marques particulières pendant que la moitié supérieure est réservée à l'état civil et à des renseignements d'ordre divers.

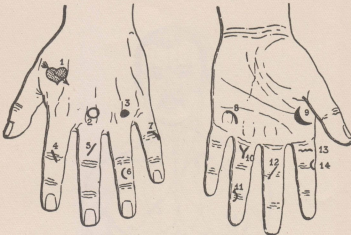




Description et localisation des marques particulières.

- 1-cic ov de 4/1,5 box à 4 avt trg δ
- 2-cic co de 3 vr à 2 avt trg δ
- 3-cic $\underline{c}$ de 3 δ p à 1 ari lob δ
- 4-cic $\underline{c}$ p de 2 vr à 1 τ lob δ
- 5-2 nv dst de 2 vr à 7 τ et avt lob δ et 1 $\underline{c}$ mx
- 6-cic $\underline{c}$ f de 3 vr à 2 $\underline{c}$ rc nez
- 7-cic r de 3 vr à 3 $\underline{c}$ pt $\underline{c}$ src δ
- 8-nv à 1 τ gl $\underline{c}$ œil δ
- 9-cic $\underline{c}$ i de 2 vr à 2 ari nr δ
- 10-3 nv en trgl dst de 1,5 à 1 ari gl δ be
- 11-cic r de 4 δ l ml src δ
- 12-pt cic à 1 $\underline{c}$ pt i src δ
- 13-cic $\underline{c}$ de 2 h à 2 τ ml pp τ δ
- 14-cic r de 3 δ l pt menton

FIG. 3.

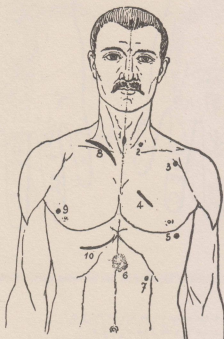


Description et localisation des marques particulières.

- 1-tat cœur trv de 5/4 vr P-I f p
- 2-cic circ de 3 à 4 $\angle$ lj M f p
- 3-cic ronde de 1,5 à 2 $\angle$ lj A f p
- 4-cic r de 3 β i 2j l f p
- 5-cic r de 3 β E bas 1f M f p
- 6-cic ci de 2 vr ml 2f A f p
- 7-cic $\underline{c}$ de 2,5 β i 2j O f p
- 8-cic $\underline{c}$ de 3 β E à 2 $\angle$ O-A f α
- 9-cic en croissant $\underline{c}$ de 4/1 β E à 2 $\angle$ lj l f α
- 10-cic en Y de 2 vr haut lf A f α
- 11-cic $\underline{c}$ de 2,5 vr 3j A f α
- 12-cic r de 3 β i 2j M f α
- 13-cic s de 3 h haut 1f l f α
- 14-cic $\underline{c}$ E de 2 vr 2j l f α

FIG. 4.

TRONC VU DE FACE (b)

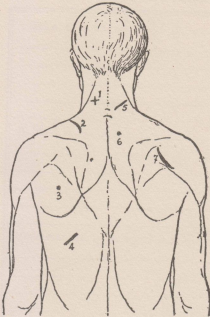


Description et localisation des marques représentées :

- 1-cic ov de 2/1 vr à 2 $\angle$ frc md
- 2-nv à 2 $\angle$ frc et à 3 $\int$ md
- 3-nv à 9 $\int$ frc
- 4-cic r de 3 bE à 7 τ frc et à 3 $\int$ md
- 5-nv à 3 τ et ari tt $\int$
- 6-cic ronde de 3 à 10 $\angle$ mbl m $\int$
- 7-pt cic à 10 τ tt $\int$ et à 6 $\int$ md
- 8-frt cic en croissant $\angle$ de 6/1 bi à 3 $\int$ frc sur chv
- 9-nv à 2 $\angle$ et ari tt $\int$
- 10-frt cic $\angle$ de 7 E à 15 τ frc et à 2 $\int$ mc

FIG. 5.

TRONC VU DE DOS (b)



Description et localisation des marques représentées :

- 1-cic en + de 2.5 à 3 $\perp$ 7° et à 2.5 $\frac{f}{f}$ cl
- 2-cic $\perp$ de 4 bi à 7 $\perp$ et $\frac{f}{f}$ 7°
- 3-nv à 18 $\perp$ 7° et à 10 $\frac{f}{f}$ cl
- 4-cic r de 3 bē à 24 $\perp$ 7° et à 7 $\frac{f}{f}$ cl
- 5-cic r de 3 bi à 1 $\perp$ et à 7 $\frac{f}{f}$ cl
- 6-nv à 3 $\perp$ 7° et à 1 $\frac{f}{f}$ cl
- 7-frt cic $\perp$ de 6 bē à 12 $\perp$ 7° et à 10 $\frac{f}{f}$ cl

FIG. 6.

Marques particulières et cicatrices

I cic. s de 2 bE ml 3 f I f

II M I amp 3 j

III sur verrue à 1/2 lèvre et 2 f and

IV tat 1 bnote de femme à 2 S M f

V.

VI.

N° 32055

Nom : Gérard

Prénoms : Maurice Georges

Surnoms et pseudonymes : "Le Fote"

Né le 2 Avril 1902 à Salligny

Canton : départ : Yonne

Fils de Gustave

et de Marie Dumont

Profession : Emballeur

Dernière résidence : 87 Rue de la Santé
Paris

Papiers d'identité : Interet de famille

Relations :

Services militaires : 2 ans aux Sapeurs Pompiers

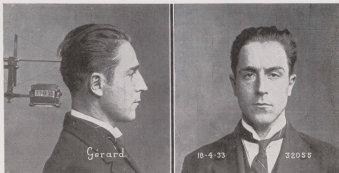
Condamnations antérieures, leur nombre : 0

Cause et lieu de la détention antérieure : 0

Motif actuel, spécification du délit : Recel

Renseignements divers.

Carte N° 32055 - fait le 18. Oct. 1933
il y a 3 ans : le sujet alors âgé de 31 ans en paraissait



Taille 1 ^{re} 68.0		Tête		long. 19.0		médias g. 11.6		aur. 2. dh. m.		nu. ch. m.		RACE	
		larg. 15.6		zyg. 14.0		cond. g. 4.6.5		per. ch. y.		nu. 2. ad. e.		Teint	
								par. 1.		Bords (cavité)		Sang.	
										nu. 2. ad. e.		par. 1.	
										Bords (cavité)		fr. nas.	
										nu. 2. ad. e.		nas. tip.	
										Bords (cavité)		H. crân.	
										nu. 2. ad. e.		mal.	
										Bords (cavité)		État grasseyé	
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			
										nu. 2. ad. e.			
										Bords (cavité)			

APPENDICE

Manière d'utiliser une photographie.

Le Portrait parlé complété par le relevé des marques particulières constitue, dans la presque totalité des cas, un élément de recherche et surtout de reconnaissance des individus, incontestablement supérieur à celui que peut procurer la meilleure photographie.

Il ne s'ensuit pas néanmoins, que le portrait photographique puisse être délaissé ; bien au contraire.

On ne doit pas perdre de vue en effet qu'il s'agit ici, comme nous l'avons déjà dit au début, d'une description minutieuse d'un individu, faite spécialement en vue de sa recherche sur la voie publique. Or, la photographie représente par son image, l'unique signallement susceptible d'être interprété convenablement par des témoins ou par des personnes n'ayant aucune connaissance du Portrait parlé.

L'adjonction de la photographie au signallement descriptif devient donc nécessaire, mais pour la rendre vraiment utilisable, il est indispensable qu'elle soit prise dans des conditions de pose et de réduction étudiées à l'avance et absolument uniformes.

On sait que ces conditions de pose et de réduction ont été mises au point par BERTILLON, et que c'est seulement à partir du moment où son procédé a commencé à être appliqué que la photographie est devenue d'un usage courant dans la plupart des enquêtes.

Son utilité est si bien reconnue aujourd'hui qu'on ne conçoit plus un service de Police qui n'en possédât une collection plus ou moins importante.

A Paris, les photographies sont prises pour chaque sujet sous trois poses différentes, de profil droit, de face et de 3/4 gauche, à la réduction du 1/7 (1), elles sont classées alphabétiquement dans un fichier spécial où les inspecteurs peuvent se les procurer en cas de besoin.

(1) Ces photographies ne subissent aucune retouche. Le profil de droite et la face sont pris tête nue. Le 3/4 de gauche au contraire est pris de préférence, avec la coiffure habituelle et la cravate, de manière à donner au portrait une expression générale se rapprochant le plus possible de celle du sujet.

Le 3/4 de gauche a été retenu afin de réserver la possibilité d'une identification éventuelle avec des photographies du commerce, sur lesquelles le côté gauche de la figure, et surtout l'oreille gauche, seraient seules visibles.

Tous les clichés sont conservés au Service de l'Identité Judiciaire au moins pendant 15 ans. Ils sont utilisés pour les tirages supplémentaires, lorsqu'il est nécessaire par exemple de publier des épreuves dans la presse ou de les communiquer aux autorités de surveillance dans les gares frontières, dans les ports d'embarquement, dans certaines grandes villes et même à l'étranger où l'on suppose que le malfaiteur recherché s'est réfugié.

Lorsqu'elle est récente et prise sous les trois aspects que nous venons d'indiquer, la photographie, même à défaut de toute autre indication signalétique, constitue pour la recherche dans la rue un précieux moyen de reconnaissance individuelle.

L'agent expérimenté et bien au courant de la méthode de portrait parlé a vite fait de fixer dans son esprit les caractères physionomiques qu'elle représente de profil et de face, sans avoir à la consulter davantage, pour reconnaître, presque à coup sûr, l'individu qu'il recherche.

La photographie de 3/4 sera, par contre, beaucoup plus facilement reconnue par les personnes auprès desquelles il est appelé à se documenter et qui ne sont pas habituées à voir des portraits pris de pleine face et surtout complètement de profil.

Mais il reste des cas où l'identification est plus difficile. Ainsi la comparaison de deux photographies, dont l'une provient d'un cliché déjà ancien et l'autre d'un portrait tiré dans le commerce, n'est pas toujours chose aisée. Il est bon de connaître à l'avance comment il faut procéder dans les cas embarrassants, pour risquer le moins possible de se tromper.

Identification d'une photographie avec une autre photographie.

Il s'agit par exemple d'identifier, longtemps après, la photographie d'un disparu avec celle prise sur un cadavre inconnu avant son inhumation, ou avec celle d'un amnésique incapable de donner son nom ; ou encore de comparer une photographie prise sous un état civil avec une autre photographie prise sous un nom différent et recueillie au cours de l'enquête.

C'est parfois aussi la nécessité pour l'enquêteur d'établir l'identité entre un personnage représenté dans un groupe et une photographie de l'individu qui l'intéresse, etc...

Ce problème, qui paraît très simple au premier abord, reste en réalité presque insoluble, car 9 fois sur 10, il se trouve que les photographies à comparer n'ont pas été prises sur le sujet dans les mêmes conditions de pose, ni avec la même réduction. De plus, elles ont presque toujours subi des retouches qui, en les agrémentant, ont fait disparaître les caractères signalétiques essentiels.

Pour être en mesure d'apprécier si deux photographies s'appliquent à une même personne, il est nécessaire de pouvoir analyser avec toute la méthode

désirable, la physionomie vue de face, puis de profil et en particulier les détails de l'oreille.

La non identité résulte alors de la moindre différence observée à propos d'un des caractères examinés. Quant à l'identité, on n'y saurait conclure en toute certitude qu'au cas où non seulement aucune différence n'est relevée, mais encore où il existe un indice particulier (cicatrice, nævus, verrue, etc.) situé de manière identique sur les deux documents.

Dans tous les autres cas, on ne peut malheureusement conclure qu'à la ressemblance. Or, rien n'est plus trompeur que la ressemblance et voici ce que disait à ce sujet BERTILLON, le maître incontesté de l'identification humaine :

« Les différences entre deux photographies d'un même individu, prises à quelques mois seulement d'intervalle, arrivent quelquefois à être si considérables qu'elles conduiraient à faire renier l'identité.

« Quelle que soit la ressemblance de deux épreuves, il est impossible de se prononcer catégoriquement en l'absence de marques particulières indiscutables.

« Il en est de même lorsqu'il s'agit de confronter une photographie avec l'original présumé présent sous vos yeux. L'examen ne peut conclure qu'à la ressemblance ou à la dissemblance. »

Lorsqu'il s'agit d'un portrait commercial, aussi parfaitement exécuté soit-il, l'incapacité de ce document, pour la constatation de l'identité est flagrante et ne se discute même plus.

Il est donc inutile de vouloir les utiliser tels quels. Pourtant si on a eu la bonne fortune de découvrir des photographies qui représentent le sujet de manière à peu près identique et que l'identification ait des chances d'être tentée, voici comment il faut procéder :

En général, les portraits du commerce sont collés sur un carton qui porte au recto ou au verso l'adresse du photographe.

Il est donc facile de le retrouver et de lui demander le cliché qui, selon la coutume, est conservé pendant un temps assez long. Un simple lavage à la benzine suffira pour faire disparaître les retouches qui y ont été apportées et les nouvelles épreuves dépouillées de leur artifice laisseront apparaître toutes les anomalies de la physionomie.

Cette première opération terminée, il est nécessaire de ramener la photographie de question et l'épreuve de comparaison à des proportions à peu près identiques soit par agrandissement, soit par réduction de l'un ou l'autre des deux documents.

Si les dissemblances physionomiques sont accrues par des changements de coupe de barbe ou de cheveux, on fera bien de couvrir l'emplacement du système pileux de chaque photographie au moyen d'un masque de papier découpé de façon à ne laisser voir que les parties semblables. On peut au besoin ajouter la barbe manquante sur l'une des images.

A ce moment seulement, on procédera aux rapprochements analytiques

des traits physiionomiques avec une certitude suffisante et on pourra parfois conclure, sans risquer de se tromper, à l'identité ou à la non identité.

Identification d'une photographie avec un détenu.

Faire prendre au sujet la même pose que celle du portrait et examiner l'équivalence des lignes ; si l'oreille est cachée en partie par la chevelure, chercher les marques particulières. Dans certains cas, il ne faut pas hésiter à faire habiller et coiffer le détenu, comme le sujet est représenté sur la photographie.

Mais le moyen le plus sûr consiste à photographier le détenu dans des conditions de pose et de réduction aussi approchantes que possible du portrait que l'on croit pouvoir lui attribuer et comparer les deux documents. L'expérience montre en effet, qu'il est beaucoup plus facile d'interpréter les caractères analytiques de deux photographies que de comparer une photographie au sujet lui-même.

En cas de doute, affecter une assurance complète et remettre la photographie au sujet en lui affirmant qu'elle est de lui. Si c'est la sienne, il ne pourra s'empêcher de la regarder longuement, pour en faire ressortir les éléments de dissemblance ; si ce n'est pas la sienne, un coup d'œil lui suffira et il la rendra aussitôt.

Ce procédé qui s'appuie sur l'expérience a toujours réussi. Il est d'ailleurs basé sur ce fait que chacun reconnaît toujours infailliblement et par un réflexe instinctif tout ce qui lui est personnel et cela beaucoup mieux que ne pourrait le faire l'observateur le plus averti ou même un familier de tous les instants.

A maintes reprises, il nous est arrivé de présenter à des détenus une mauvaise photographie qu'ils n'avaient jamais vue et prise sur eux 20 ans auparavant. Ils se sont toujours reconnu au premier coup d'œil, alors que, dans bien des cas, notre observation personnelle nous aurait laissé dans l'incertitude si le reste du signalement n'avait été rigoureusement en concordance.

Identification d'un portrait par un témoin.

Un des moyens les plus usités en ce cas consiste à mêler la photographie avec d'autres et à présenter le tout au témoin. Disposer pour cela les photographies verticalement, le long d'un mur bien éclairé et à la hauteur de ses yeux, mais pas à plat sur une table. Placer ensuite le témoin à une distance convenable, entre trente et quarante centimètres environ, c'est-à-dire à quelque chose près l'équivalence du tirage focal, de manière à lui faire voir toutes les images avec le plus de relief possible. Si le témoin sépare immédiatement des autres le portrait du sujet soupçonné, il y a de fortes présomptions pour qu'il ne se trompe pas.

Il peut arriver cependant que, malgré la justesse des soupçons, aucune des images présentées ne soit reconnue d'emblée ou même que des affirmations plus ou moins hésitantes se portent sur des portraits ajoutés au hasard. Il faut alors concentrer l'attention sur la seule photographie intéressante en énumérant les renseignements accessoires que l'on a pu recueillir, sur la taille, la couleur des yeux, du teint, de la barbe et des cheveux.

En photographie, les cheveux et la barbe roux ou roux-blond sont représentés par des tons presque semblables à ceux du châtain, tandis que notre œil les assimile plus volontiers aux tons clairs des blonds ; de même des yeux bleu foncé (ardoisé) et enfoncés dans l'orbite ou recouverts de longs cils, seront reproduits comme des yeux marrons. Les renseignements relatifs à la carrure et à la corpulence doivent être aussi indiqués, car la photographie peut en donner une idée fausse.

Pour les témoins qui n'ont pas vu le sujet de près, des photographies en pied, sous différents aspects, sont plus utiles que le buste.

Dans les enquêtes criminelles, il n'est pas rare d'utiliser des photographies prises par des amateurs ou au hasard des reportages de presse. Les unes et les autres, sauf de rares exceptions, sont loin d'avoir toute la netteté désirable et il est toujours préférable de se procurer les clichés originaux, lorsque cela est possible.

Dans le public, où on n'a pas l'habitude de chercher à identifier une photographie autrement que par une vague impression de ressemblance, on reconnaît beaucoup mieux les gens par leur allure, leurs jeux de physionomie, leurs gestes coutumiers, le son de leur voix, etc...

Il n'est donc jamais superflu de se renseigner à l'avance sur tout ce qui concerne l'individu suspecté, avant de présenter la photographie au témoin, afin de comparer d'un seul coup toutes ses déclarations et de lui préciser au besoin certains points susceptibles d'éveiller ses souvenirs.

C'est le meilleur moyen de ne laisser subsister le moindre doute sur l'identité ou la non identité, établie d'après les déclarations d'un témoin.

Dans les identifications de ce genre, il faut parfois se convaincre que la connaissance du signalement descriptif n'est pas toujours suffisante. Il faudrait être à même de distinguer et de traduire toute expression animée de la personne visée que la photographie est incapable de reproduire en dehors du cinématographe.

Et voici pour terminer un exemple d'identification réalisé parmi tant d'autres, à l'aide du signalement descriptif et d'après les caractères signalétiques relevés sur différents portraits photographiques d'un même individu.

Le portrait parlé à distance.

L'histoire remonte à une dizaine d'années. Une jeune Française arrivée depuis peu aux Etats-Unis contracte mariage avec un compatriote qui se dit

ingénieur et descendant d'une famille apparentée par ses titres à notre plus ancienne noblesse.

Au bout de quelque temps, la jeune femme est intriguée par les changements successifs qui se produisent dans les occupations de son mari, par son manque de ressources et surtout par ses relations qui ne semblent pas être du meilleur monde. Celui-ci explique qu'il a dû engager la plupart de ses capitaux disponibles, pour mettre au point plusieurs inventions. De plus, la vente de ses brevets et les expériences auxquelles il se livre le retiennent en des milieux assez divers mais dont il doit se séparer après réalisation de gains appréciables.

Mais la vérité est bientôt connue de la jeune femme. Son mari qu'elle a fait surveiller par une agence lui est signalé comme un imposteur ayant vécu sous différents noms, à New-York, à Philadelphie, à Boston, à Chicago et dans plusieurs autres villes, où il est réputé comme un chevalier d'industrie, déjà plusieurs fois condamné. Il n'a aucun titre et le peu d'argent dont il dispose provient d'escroqueries dont il va être appelé à répondre à nouveau devant les tribunaux.

La malheureuse, affolée, rassemble tout ce qui lui reste et rentre précipitamment en France, puis intente une action en divorce. Mais l'action n'est pas recevable, car les renseignements qu'elle a recueillis ne sont pas considérés comme la preuve que les faits relevés à l'encontre du conjoint lui sont vraiment imputables.

Maitre Jacqueline BERTILLON, avocate à la Cour d'Appel de Paris, nièce du créateur de l'Identité Judiciaire, est justement chargée de défendre les intérêts de la jeune femme. Elle nous dépose trois photographies du mari dont le domicile aux Etats-Unis est demeuré inconnu depuis le départ de sa femme.

Ces trois photographies ont été prises par un amateur au hasard de promenades, avec un groupe d'invitée. Elles n'ont heureusement subi aucune retouche, deux représentent le personnage de face, l'autre de 3/4 gauche.

Il s'agit de dire si ces photographies sont réellement applicables à un individu déjà condamné dans différentes villes des Etats-Unis.

Les recherches, immédiatement entreprises dans nos répertoires à l'aide de l'état civil et d'un vague surnom, amènent la découverte d'un signalement avec photographie, établi à Boston le 10 avril 1911 et adressé à l'époque par le Superintendant de Police de ce département au Service de l'Identité Judiciaire en vue de découvrir si l'individu qu'il concerne n'aurait pas déjà subi des condamnations en France.

La photographie, apposée sur ce signalement, comparée à celles qui nous ont été remises, présente quelques ressemblances, mais insuffisantes pour se prononcer sur l'identité de manière catégorique.

Un échange de correspondances avec les Services Pénitentiaires des Etats-Unis nous met en possession de photographies prises à la suite d'incarcérations successives du même individu dont il est retrouvé trace dans les prisons de Londres, de Chicago, de New-York et de Philadelphie.

L'analyse de ces documents ne laisse plus subsister aucun doute ; les caractères physiologiques utilisables s'observent de manière identique, et ne laissent apercevoir aucune dissemblance. Cette opinion est d'ailleurs confirmée par deux marques particulières dont la nature, la forme, la dimension et l'emplacement sur le visage sont absolument semblables.

Le divorce est prononcé à la fin de l'année 1930 par le Tribunal Civil de la Seine, au bénéfice de la femme. L'homme qu'elle avait épousé était titulaire de douze condamnations prononcées par les Tribunaux de Londres et de différentes villes des Etats-Unis. Il avait emprunté plusieurs noms et il est vraisemblable que celui sous lequel il avait contracté mariage n'était pas le sien.

L'album D. K. V.

Après avoir mis au point la photographie signalétique et créé le « Portrait parlé », Alphonse BERTILLON a imaginé une méthode de classement des photographies presque uniquement basée sur le relevé des caractères analytiques du visage.

Le procédé consiste à sérier, dans des albums portatifs, un certain nombre de photographies de profil et de face d'individus évadés, interdits de séjour ou expulsés, de manière à pouvoir les consulter rapidement, au cours des filatures ou des enquêtes quotidiennes.

Le principal inconvénient de ces albums, c'est de ne pouvoir en modifier le contenu. Il est en effet difficile d'y ajouter de nouvelles photographies et on ne peut supprimer celles qui ont cessé d'être utiles sans procéder à une nouvelle édition. C'est la raison qui en a fait abandonner l'usage, concurrentement avec le prix de revient vraiment trop élevé.

L'ingéniosité de ce procédé de classification des photographies, (1) reste néanmoins à retenir, et comme il n'est pas impossible de le modifier, en vue d'applications analogues, il nous a semblé intéressant d'en reparler ici pour mémoire.

(1) Notice explicative reproduite dans « *Le Manuel Vocabulaire du Portrait Parlé* » par J. Gabriel Ducry. Lib. Mouillot fils aîné. Marseille, 1909. « *Le Portrait Parlé et les Recherches judiciaires* » par Louis Marchesseau. Imp. Marchal et Godde. Paris, 1911.

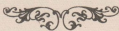


TABLE DES MATIÈRES

	Pages
CHAPITRE I. — <i>Généralités</i>	5
Exposé de la méthode	8
Sériation	11
Relevé du signallement descriptif	13
Port de tête	14
CHAPITRE II. — Premier groupe : <i>Caractères chromatiques et renseignements concomitants</i>	16
A. Couleur de l'iris gauche	16
Particularités de l'iris	20
B. Les cheveux et leurs particularités	21
C. La barbe et ses particularités	23
D. La race	24
E. Le teint	24
CHAPITRE III. — Deuxième groupe : <i>Caractères morphologiques</i> .	
<i>Section A : Spécialement au point de vue du profil droit</i>	26
1° Le front et ses particularités	26
2° Le nez et ses particularités	27
3° Les lèvres et leurs particularités	30
4° La bouche et ses particularités	31
5° Le menton et ses particularités	33
6° Le contour général de la tête vue de profil	33
Particularités et malformations craniennes	35
7° L'oreille droite. Description	36
La bordure et ses particularités	38
Le lobe et ses particularités	40
L'antitragus et ses particularités	41
Plis, forme générale et écartement	43
Particularités des plis, de la conque et de l'écartement	44
<i>Section B : Spécialement au point de vue de la face</i>	45
1° Le contour général de la tête vue de face	46
2° Les sourcils et leurs particularités	48
3° Les paupières et leurs particularités	49
4° Globes, orbites, interoculaire	50
5° Les rides	52

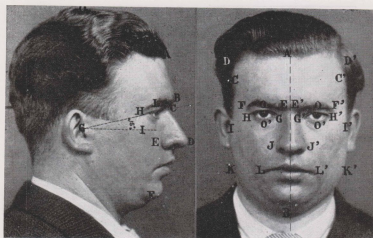
RÉIMPRESSION PHOTOMÉCANIQUE
LES PROCÉDÉS DOREL, PARIS

PLANCHES



Dissemblances physiologiques (coupe de la barbe).
Photographie d'un même individu prise à 18 mois d'intervalle.

CARACTÈRES MORPHOLOGIQUES



A Insertion des cheveux.

B Arcades sourcilières.

AB Inclinaison du front.

AL Hauteur du front.

C Racine du nez.

D Bout du nez.

CD Dos du nez.

ED Inclinaison de la base du nez.

LE Hauteur du nez.

ED Saillie du nez.

AD Profil fronto-nasal.

EF Profil naso-buccal.

GH Ligne oculo-tragienne.

GI Ligne horizontale.

GO Hauteur crânienne.

AB Ligne médiane.

CC' Largeur du front.

DD' Écartement des pariétaux.

E et E' Pointes internes des sourcils.

F et F' Pointes externes des sourcils.

G et G' Angles internes des paupières.

H et H' Angles externes des paupières.

HG Fente des paupières.

OO Ouverture des paupières.

O Paupière supérieure.

O' Paupière inférieure.

JJ' Largeur du nez.

II' Écartement des zygomies.

KK' Écartement des mâchoires.

L et L' Angles de la bouche.

Cheveux

Nature ou degré d'ondulation



Insertion frontale

Abondance



Calvitie



Barbe

Nature des poils Degré d'abondance Emplacement naturel



Front

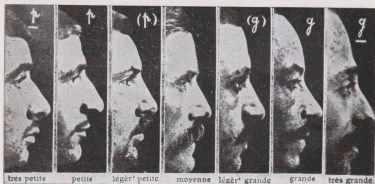
Arcades (proéminence des)



Inclinaison



Hauteur



« *Largeur* »



Particularités

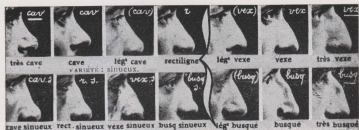


Nez

Ra i ve (profon leur de la)



Dos



Base



Hauteur



Nez (suite)

Saillie



« Largeur »



Particularités

racine

dos

cloison



bout

narines



Lèvres

Hauteur naso-labiale

Proéminence



Bordure

Epaisseur



Défaut d'adhérence

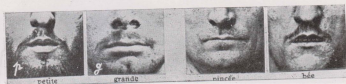
Particularités



Bouche

Dimension

Particularités



Bouche (suite)

Particularités



Synthétiquement

Denture



Menton

Inclinaison

Hauteur



Particularités



Contour général de la tête

vue de profil

Profil fronto-nasal



Profil naso-buccal

Synthétique



Hauteur crânienne

Particularités crâniennes



Oreille droite

BORDURE

Originelle (longueur)



Supérieure (larg^e de l'ourlet)



Postérieure (larg^e de l'ourlet)



Particularités



Oreille droite

LOBE

Contour



Adhérence à la joue



Modelé



Particularités



Oreille droite

ANTITRAGUS

Inclinaison



Profil



Renversement



Particularités

Combinaison



Inclinaison

horizontale
oblique



Oreille droite

PLIS ET FORME GÉNÉRALE

Pli inférieur (ou coupe horizontale)



Pli supérieur



Forme générale



« Ecartement »



Conque



Particularités



Contour général de la tête

Vue de face

1° Synthétiquement



2° Analytiquement

Etat graisseux



Sourcils

Emplacement

Forme

*Particularités
de l'implantation*



rapprochés



fortement arqués



clairsemés



écartés



rectilignes



clairsemés en queue



bas



sinueux



fournis (ou drus)



hauts



courts



réunis



asymétriques (g. plus haut)



longs.



à maximum en queue

Direction



oblique interne



étroits (ou lineaires)



en brosse



oblique externe



larges



en pinceau

pour fig. Nuance à noter seulement quand elle tranche avec celle des cheveux.

Paupières, Globes, Orbites

Dimensions
de l'ouverture *Particularités* « *Saillie* »

Horizontal



petite (peu fendues)



grande (larg fendues)

Verticalement



petite (peu ouvertes)



grande (très ouvertes)

Modèle supérieure



recouvertes



découvertes

Inclinaison



angle externe relevé



angle externe abaissé

non fig. : échançurées, rouges, larmoyantes



yeux bridés



supérieure g. tombante



supérieure dr. tombante



débordem' externe



débordem' entier



inférieures à bourrelet



inférieures à poche



inférieures ridées



chassieuses



droite renversée



petite (enfoncés)



grande (saillants)

Particularités



iris relevé



strabisme g. convergent



strabisme dr. convergent



strabisme g. divergent



strabisme dr. divergent



petit



grand



hautes



basses



excavées



pleines



Inter-oculaire



petit



grand

Rides

Frontales

Intersourcilières

Diverses



totale unique



verticale (et médiane)



temporales (ou pattes d'oise)



médianes doubles



verticale (unilatérale) à g



tragionnes



courbes



oblique à droite



sillon naso-labial



arquées



horizontale de la racine du nez



sillon jugal



rectilignes triples



circonflexe inters



verticales du cou



sinueuses multiples



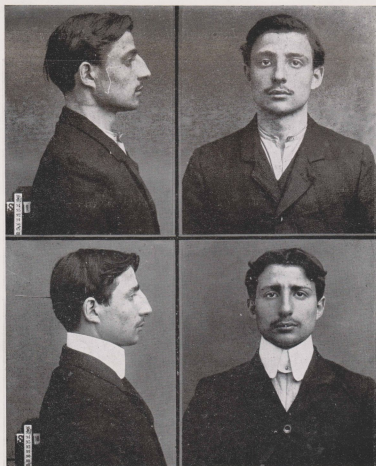
triangle inters



bourrelet occipital

non fig. : Expression habituelle
de la physionomie

étonnée, souriante, moqueuse, méditative,
souffrante, grimaçante;
air dur, énergique, hautain, solennel, ou
inversement.



Type de ressemblance physiologique extrêmement frappante de deux frères jumeaux photographiés le même jour. Le relevé des marques particulières par le procédé que nous indiquons au chapitre V permet cependant de les différencier en toute certitude.